

# LE DEVOIR

VOL. LXXXIX - N° 54

MONTRÉAL, LE VENDREDI 13 MARS 1998

87c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

**PERSPECTIVES**

## Des alliances circonstancielles

«T'es avec le boss maintenant?» Le délégué syndical de la CSN, actif dans le transport scolaire, sourit et hausse les épaules en guise de réponse à son copain qui le taquine. Eh oui. Même à la CSN, les vieux murs s'écroulent et les syndicats s'allient aux patrons pour mieux ébranler le gouvernement québécois dans sa vaste entreprise de compressions budgétaires.

Un peu partout dans le secteur de l'éducation, de nouvelles alliances surgissent, impensables il y a quelques années seulement. Ainsi, il y a deux jours, le président de la Fédération des cégeps, Gaétan Boucher, expliquait lui-même au Réseau de l'information de Radio-Canada les raisons de la manifestation des étudiants de cégep au moment même où le défilé se mettait en branle sur les plaines d'Abraham.

De nombreux collèges avaient suspendu les cours pour permettre aux étudiants et professeurs de se rendre à Québec. Et ceux qui ne l'ont pas fait ont promis que personne ne serait pénalisé pour avoir fait l'école buissonnière. En bref, il est loin le temps où les professeurs et les étudiants dénonçaient l'insensibilité des administrations des collèges.

Il reste que ces alliances, découlant d'un ras-le-bol commun et généralisé vis-à-vis des compressions, sont circonstancielles.

Il y a deux ans, la Fédération des commissions scolaires du Québec avait refusé de s'allier à la Centrale de l'enseignement du Québec qui avait entrepris, déjà, de faire signer des pétitions pour protester contre les compressions. Après tout, les commissions scolaires et le gouvernement siègent au même comité patronal en temps de négociations.

Mais cette fois-ci, les commissions scolaires n'ont pas hésité à faire front commun avec la CEQ et onze autres organisations représentant tous les paliers d'enseignement, patrons comme syndicats, pour plaider la cause de l'éducation devant le premier ministre Lucien Bouchard, qui rencontrait la délégation le mois dernier.

Dans la foulée des millions de dollars devant aboutir dans la Fondation canadienne des bourses du millénaire, M. Bouchard se hâta de porter toutes ces plaintes à un autre niveau. Il demanda donc une rencontre avec le premier ministre canadien, à laquelle participeraient le groupe des 13.

Mais en s'incluant dans le groupe pour porter les revendications à Ottawa, M. Bouchard et sa ministre de l'Éducation, Pauline Marois, changeaient la situation.

Car si la CEQ ne voit pas d'objection à s'allier aux commissions scolaires, sa présidente, Lorraine Pagé, doit prendre ses distances avec le gouvernement. Lors d'une réunion de délégués à Laval il y a deux semaines, il fut décidé qu'à la veille des négociations la présidente ne devait pas s'unir à Lucien Bouchard ou à Pauline Marois pour aller plaider la cause de l'éducation à Ottawa. Les délégués syndicaux ont fait savoir à Mme Pagé qu'il n'était pas question de côtoyer Mme Marois et M. Bouchard à l'approche du renouvellement des conventions collectives dans le secteur public, qui viennent à terme le 30 juin.

Pour la CEQ — et les autres centrales syndicales — les salaires seront au cœur de ces pourparlers. Après plusieurs gels, les enseignants espèrent arracher des hausses «raisonnables». Et les délégués syndicaux estiment qu'il vaut mieux ne pas s'associer au gouvernement avant la bataille, même si c'est pour aller plaider devant «l'ennemi» commun.

Pour le gouvernement, ces alliances patronales-syndicales peuvent être menaçantes, surtout en période électorale. Dans le secteur du transport, par exemple (qui est un peu particulier, car les transporteurs sont des entreprises privées), la coalition syndicale-patronale mise sur pied pour faire fléchir le gouvernement a porté fruits de manière éclatante, le ministère de l'Éducation ayant annulé l'impact des compressions de 70 millions de dollars.

Mais cette convergence d'intérêts sera vraisemblablement de courte durée. La Fédération des commissions scolaires, par exemple, formera bientôt avec le gouvernement le comité patronal de négociations. Les commissions scolaires savent déjà ce qu'elles veulent: plus de souplesse dans l'application de documents légaux somme toute assez rigides sur le temps d'enseignement. C'est dire que la CEQ et la Fédération des commissions scolaires ne seront pas longtemps sur la même longueur d'onde.

Ailleurs, les indices de fragilité de la coalition québécoise de l'éducation commencent à se manifester.

Ainsi, les étudiants des universités et des collèges sont forcés d'être de plus en plus prudents lorsqu'ils s'allient au gouvernement du Québec pour exiger d'Ottawa qu'il verse au Québec les sommes de la Fondation canadienne des bourses du millénaire.

Ils réalisent en effet que le ministère de l'Éducation met beaucoup de temps à promettre que les éventuelles sommes qu'Ottawa accepterait de lui verser iraient à la réduction de l'endettement des étudiants. Et pour cause. Les autres membres de cette coalition ont eux aussi leur petite idée sur la manière dont tout nouvel argent devrait être dépensé. Et certains ne manquent pas de chuchoter que le système de prêts et bourses québécois n'est pas en aussi mal posture que d'autres pans du système scolaire.

**MODE**

Les trésors du Centre national du costume, page B 5



**ACTUALITÉS**

Louise Beaudoin tente de sauver le Salon du livre de Québec, page A 2



**PLAISIRS**

Jean-Marc Pottle pose le problème du bonheur, page B 1

## Doré replonge

Un sondage le place devant tous ses adversaires

KATHLEEN LÉVESQUE  
LE DEVOIR

Jean Doré fait le saut. Fort des résultats d'un sondage Léger et Léger qui le place devant tous les adversaires déclarés ou pressentis, l'ancien maire de Montréal veut reconquérir l'hôtel de ville.

Joint hier, M. Doré a confirmé au *Devoir* qu'il a mis fin à sa réflexion et qu'il lancera officiellement sa candidature d'ici une dizaine de jours. «Je

suis prêt à replonger dans cet enfer», a-t-il lancé en éclatant de rire, vraisemblablement enthousiaste devant la bataille à mener. Après des mois de loupouement, Jean Doré a multiplié au cours des derniers jours les rencontres pour obtenir des



Jean Doré

appuis concrets. Hier soir, il a soupé avec Conrad Sauvé, le président du conseil d'administration de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre.

«Je cherche à regrouper tous les gens intéressants et intéressés, et Conrad Sauvé est l'un de ceux-là», a affirmé M. Doré.

M. Sauvé a déjà une équipe d'organismes politiques qui travaillent derrière lui, dont Louis Roy, ancien

VOIR PAGE A 12: DORÉ

## Accrochages en Cisjordanie



REUTERS

POUR LA TROISIÈME journée, de nouveaux accrochages ont éclaté hier en Cisjordanie entre jeunes Palestiniens et soldats israéliens. Au moins 18 Palestiniens ont été blessés par des balles en caoutchouc et un photographe palestinien indépendant a été atteint à la tête par une pierre. Ces violents incidents surviennent deux jours après la mort de trois ouvriers palestiniens tués près d'Hébron dans ce qui apparaît comme une bavure de l'armée israélienne. Ci-dessus, un jeune Palestinien lance une pierre en direction de soldats israéliens, à Hébron, en Cisjordanie. Nos informations, page A 12.

## Facture aux municipalités

### La loi spéciale privilégie la négociation

Québec donne 21 jours de plus aux parties pour s'entendre

MARIO CLOUTIER  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Privilégiant à tout prix des ententes négociées, le gouvernement Bouchard a présenté et adopté hier une loi spéciale qui accorde 21 jours de médiation aux municipalités et aux syndicats. Le mécanisme de médiation se transforme ensuite en séance d'arbitrage de 10 jours où un juge choisira la meilleure option pour réduire de 6 % les coûts de main-d'œuvre dans les budgets municipaux.

«Il vaut toujours mieux une entente qu'un arbitrage ou encore l'imposition de conditions de travail», a répété le ministre des Affaires municipales, Rémy Trudel. Le ministre disait ne pas comprendre la réaction des syndicats face à la loi spéciale. Ceux-ci auraient demandé un nouveau délai de deux semaines pour favoriser la négociation et ils en obtiennent, en fait, trois.

L'Union des municipalités du Québec s'est d'ailleurs immédiatement déclarée satisfaite du projet de loi 414. Les syndicats, eux, se sont offusqués et ont opposé une fin de non-recevoir en parlant d'ingérence indue et d'insulte aux dossiers négociés de bonne foi jusqu'ici.

Le président de l'UMQ, Mario Laframboise, a indiqué que le mécanisme de la dernière offre finale retenu par le gouvernement continue de favoriser la négociation en

VOIR PAGE A 12: LOI SPÉCIALE

## Coulombe implante une nouvelle philosophie de gestion à la SQ

PRESSE CANADIENNE ET LE DEVOIR

Le directeur général intérimaire de la Sûreté du Québec, Guy Coulombe, a annoncé hier une réforme de l'encadrement du corps policier, la constitution d'un nouvel état-major, de même que diverses mesures touchant la formation.

Les nominations de directeurs généraux adjoints sont intérimaires, en attendant les conclusions de la commission Poitras, dont les travaux doivent prendre fin le 30 juin prochain.

Au cours d'une conférence de presse donnée hier, M. Coulombe a parlé d'un état-major «entre parenthèses» d'ici le rapport de la commission d'enquête. Jean Bourdeau, Normand Proulx, Gilles Bouchard et Denis Despelteau ont vu leur nomination confirmée par décret du gouvernement à titre d'officiers supérieurs. Le nombre d'officiers à la Sûreté du Québec est passé de 161 à 139 entre mars 1997 et mars 1998, dans le contexte de la réforme de l'encadrement et des compressions budgétaires.

M. Coulombe a aussi expliqué «une nouvelle philosophie de gestion» des emplois d'officiers, établissant plus clairement les mécanismes d'évaluation, de performance, de rémunération et de dotation des postes. Il s'agit essentiellement de clarifier les règles de promotion afin que ceux qui veulent postuler un emploi connaissent les préalables et sachent à quoi s'attendre, expliquait M. Coulombe. De son propre aveu, les règles pour passer d'un grade à un autre étaient auparavant «aléatoires». Il promet à ce sujet plus de «transparence». Le directeur général par intérim veut aussi améliorer la formation de ses officiers. Il s'est donné comme objectif que 30 % des officiers détiennent un diplôme universitaire d'ici trois ans. À moyen terme, une formation universitaire constituera une exigence pour accéder au grade d'officier.

Une réforme plus élaborée de la formation sera rendue

VOIR PAGE A 12: SQ

## La pub envahit l'université

L'UdeM deviendra-t-elle «l'UdeMac»? s'interroge un professeur

PAULE DES RIVIÈRES  
LE DEVOIR

L'immense panneau publicitaire montrant une jeune fille en sous-vêtements en haut de la rampe mobile qui conduit au pavillon principal de l'Université de Montréal provoque diverses réactions, et pas toutes favorables. Plusieurs se demandent avec inquiétude s'il était bien nécessaire de parsemer les endroits les plus achalandés du campus de produits de consommation, «comme dans un centre commercial», selon un étudiant.

Pour Othmar Keel, professeur titulaire au département d'histoire, c'est à une désolante «mcdonalisation» que l'université a convié sa communauté. Il se demande si le nom de l'institution deviendra, dans un avenir pas si lointain, «l'UdeMac» plutôt que l'UdeM.

Ce n'est pourtant pas l'avis du recteur, René Simard, qui le mois dernier plaidait que «le campus de l'Université de

Montréal est un milieu ouvert où l'expression des libres idées et des valeurs doit être protégée. [...] Je crois, poursuivait-il plus loin, que nos pratiques d'affichage sont compatibles avec la mission que nous partageons et défendons».

M. Simard répondait ainsi au directeur du département d'histoire, Claude Morin, qui demandait le retrait de ces publicités des murs du campus.

«Le recteur considère que la publicité fait partie du débat. En d'autres termes, elle a le même sort que les idées», déplore M. Morin. Ce dernier souligne que «la photo de la fille en bikini à la sortie de l'escalier roulant n'est pas désagréable», mais elle appuie une conception de la femme-objet que l'université n'a pas à cautionner.

La démarche des professeurs d'histoire est aussi soutenue par le président du Syndicat des professeurs de l'université, André Tremblay, qui espère qu'en matière de publicité commerciale «l'université saura revenir à des

VOIR PAGE A 12: UNIVERSITÉ



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Des panneaux publicitaires se retrouvent désormais dans les couloirs de l'Université de Montréal et sèment la controverse.

**MÉTÉO**

Montréal  
Ensoleillé avec passages nuageux.  
Max: -4 Min: -10

Québec  
Ensoleillé avec passages nuageux.  
Max: -7 Min: -11

Détails, page A 5

**INDEX**

Agenda ..... B 9    Le monde ..... A 5  
Annonces ..... A 4    Les sports ..... B 8  
Avis publics ..... B 8    Montréal ..... A 3  
Culture ..... B 11    Mots croisés ..... A 4  
Économie ..... A 7    Politique ..... A 4  
Éditorial ..... A 10    Télévision ..... B 10

www.ledevoir.com



## • LES ACTUALITÉS •

### Louise Beaudoin tente le sauvetage du Salon du livre de Québec

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD  
LE DEVOIR

La ministre de la Culture et des Communications, Louise Beaudoin, a entrepris à Québec une série de rencontres dans le but de sauver le Salon du livre de Québec de la fermeture. Après avoir d'abord écouté le caucus des députés de la région de Québec dont le ministre Jean Rochon, responsable de la région de Québec, fait partie, Mme Beaudoin s'est entretenue hier avec le maire de la Ville de Québec, Jean-Paul L'Allier. Elle devait rencontrer hier soir le directeur de la Corporation du Salon du livre de Québec (SLQ), Denis LeBrun et possiblement des représentants de l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL), qui constitue la partie adverse dans le conflit qui l'oppose aux organisateurs du salon de Québec.

De concert avec les députés de la région de Québec, Mme Beaudoin a convenu de la «nécessité d'avoir un salon à Québec et, dans la mesure du possible, en 1998», expliquait-on hier à son cabinet. Le maire L'Allier s'est rallié à cette position, a précisé l'attaché de presse de la ministre, Martin Roy, en plus de souhaiter le retour d'un salon de calibre international et non plus régional.

La ministre Beaudoin prend ainsi les rênes dans la recherche d'un compromis alors qu'elle s'en était jusqu'ici remise entièrement à la Société de développement des entreprises culturelles, laquelle a tenté de rapprocher les deux parties.

Joint hier après-midi, alors qu'il s'apprêtait à rencontrer Mme Beaudoin, Denis LeBrun, directeur général de la Corporation du SLQ, a expliqué qu'il souhaitait revenir à la char-

ge avec l'un des tout derniers compromis mis de l'avant par son organisation mais rejeté du revers de la main par l'ANEL. On proposait alors une version de l'automne pour 1998, étudiée de près par un arbitre indépendant, un examen qui aurait mené à un verdict en faveur de l'une ou l'autre saison.

«Nous allons proposer cette solution à la ministre, mais il est hors de question d'un salon pour l'automne 1998, nous n'avons plus le temps», a expliqué Denis LeBrun. Il s'agirait d'un salon pour l'automne 1999, suivi par un arbitre. M. LeBrun a par ailleurs affirmé avoir reçu plusieurs appuis significatifs au cours des derniers jours, ce qui lui permet de croire que le milieu du livre — de Québec — tient à la formule mise de l'avant par la Corporation l'an dernier (mariage du Salon avec une Foire des sciences).

M. LeBrun, dont la Corporation annonçait en début de semaine dernière qu'elle mettait fin à ses opérations, a précisé qu'on avait commencé à vider les bureaux, signe «évident» de l'arrêt des activités. «Pour cette année, c'est certain. Mais nous laissons les bureaux ouverts pour un salon possible en 1999.»

Rappelons que l'ANEL et la Corporation du SLQ traînent depuis plusieurs mois une mésentente à propos de la case-horaire du SLQ, les premiers souhaitant un retour au printemps, les autres militant en faveur de l'horaire d'automne. Des tentatives de rapprochement effectuées par la SO-DEC ont échoué et le SLQ annonçait la fermeture du SLQ, la semaine dernière, n'ayant pas réussi à rallier le milieu autour de sa cause.

Il a été impossible de joindre hier le vice-président de l'ANEL, Pascal Asathian.

**La ministre convient de la nécessité de tenir un salon à Québec, si possible en 1998**

La future loi fédérale de l'Environnement

### Vers une Charte des droits environnementaux?

Le projet de loi C-74, qui amendait la loi fédérale de l'environnement, est mort au feuillet en raison des élections fédérales de 1997. La nouvelle version, déposée hier aux Communes, semble avoir été enrichie. Québec a refusé au début de l'année de signer l'entente fédérale-provinciale sur l'harmonisation, préférant attendre de connaître le contenu de cette loi. Reste à savoir maintenant ce qui irritera le plus Québec: de nouvelles «intrusions» ou l'approche plus musclée d'Ottawa, à rebours du mouvement de désréglementation provincial...

LOUIS-GILLES FRANÇEUR  
LE DEVOIR

Ottawa a décidé d'introduire dans la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) deux droits inspirés de la Charte ontarienne des droits environnementaux et d'autres législations provinciales, soit, d'une part, le pouvoir accordé à tout citoyen de poursuivre un pollueur bénéficiant d'une tolérance induite et, d'autre part, un privilège d'immunité accordé à tout travailleur qui dénoncerait la pollution causée par son employeur.

D'autre part, les 227 pages du projet de loi C-32 prévoient la mise en place d'un contrôle accéléré des toxiques les plus dangereux utilisés à travers le Canada. Le nouveau système, axé sur la prévention, renforce l'ancien par un échancier de travail qui accélérera en principe la mise en place de plans de contrôle ou d'élimination des substances dangereuses dans les entreprises.

L'imposant dispositif législatif et réglementaire qu'Ottawa met ainsi en place augmentera sensiblement l'autorité fédérale dans le contrôle de la pollution et cela, au moment où certaines provinces comme le Québec et l'Ontario dérèglementent sur tous les fronts, s'appuient sur une politique d'auto-contrôle par les entreprises polluantes en même temps qu'elles réduisent leurs moyens techniques des ministères de l'Environnement.

Les dispositions de la future loi fédérale, qui s'apparentent aux principes des chartes de droits environnementaux, vont, elles aussi, créer une pression politique importante sur les législateurs provinciaux qui, comme au Québec, ont toujours refusé d'accorder à leurs citoyens le droit de poursuivre les pollueurs qui profitent de la tolérance de leurs fonctionnaires. Sur un même territoire, en effet, les citoyens auront plus de droits par rapport aux entreprises relevant de la compétence fédérale qu'envers celles qui re-

lèvent du gouvernement provincial.

Une disposition de la future loi fédérale est particulièrement intéressante sous ce rapport du fait qu'elle reconnaît à tout citoyen un intérêt juridique total à défendre l'environnement même à 1000 km de sa résidence. La plupart des lois provinciales exigent, comme au Québec, qu'un citoyen soit à tout le moins un usager du lieu menacé, ou, comme dans d'autres provinces, le droit de poursuite est limité aux victimes directes du pollueur.

Cependant, le droit reconnu par le projet de loi C-32 ne vaudra que dans la mesure où une entreprise contreviendra aux dispositions d'une loi fédérale tout comme le droit accordé aux «démarcheurs» ne sera reconnu qu'aux employés des entreprises relevant du Code fédéral du travail.

D'autre part, les nouvelles règles sur les toxiques vont obliger Ottawa à choisir, dès la promulgation de la future loi, celles des 23 000 molécules jugées problématiques sur le plan environnemental dont il faudra évaluer rigoureusement — en deux ans au maximum — le niveau de danger. Les molécules classées «toxiques» devront faire l'objet, en 18 mois, d'un plan de réduction et de contrôle dans les entreprises qui les utilisent. Celles qui seront classées «toxiques et dangereuses» devront faire l'objet — toujours en 18 mois — d'un «plan d'élimination», précisait hier au Devoir la marraine du projet de loi, la ministre fédérale de l'Environnement, Christine Stewart.

Par ailleurs, le projet de loi accorde un embryon de pouvoirs à Environnement Canada pour s'attaquer au phénomène de l'effet de serre. Loin de lui accorder le droit de réglementer les émissions de gaz à effet de serre, le gouvernement se contente d'autoriser Environnement Canada à lancer une «marque» verte, une sorte de logo que les constructeurs automobiles et les raffineurs pourront apposer sur les voitures ou les combustibles les moins dommageables pour le climat de la planète.

Ottawa a aussi prévu un «programme de récompenses» pour les entreprises performantes en environnement. En même temps, il facilite l'accès des citoyens à l'information sur la pollution des entreprises par la mise en place d'un registre public sur la pollution. Accessible par le réseau Internet!

Le projet de loi fédéral remplace enfin l'ancien comité consultatif fédéral-provincial sur l'environnement par un nouveau «Comité consultatif national» où les nations autochtones pourront siéger sur le même pied que les provinces. On n'ait hier à Ottawa vouloir réduire le pouvoir des provinces, même si ce «comité» vise à harmoniser les législations. On admet «reconnaître ainsi le pouvoir [des autochtones] de créer leurs propres lois en environnement», un droit qu'ils pourraient obtenir au cours des prochaines années lors de négociations avec Ottawa et les provinces, précisait une juriste d'Environnement Canada, Heather Smith.

EN BREF

### Verglas: l'Église continue d'aider

(PC) — Réunis à Cap-de-la-Madeleine pour trois jours, les membres de l'Assemblée des évêques du Québec ont fait savoir qu'à la suite de la tempête de pluie verglaçante de janvier dernier, l'Église avait l'intention de continuer à soutenir les victimes en se consacrant maintenant à la gestion de l'après-crise. M<sup>r</sup> Jacques Berthelot, évêque de Saint-Jean-Longueuil, a noté qu'une invitation avait été faite aux paroissiens touchés pour faire connaître leurs besoins. «C'est démarche a suscité quelques centaines de demandes d'aide financière. Des demandes évaluées à environ 600 000 \$, ont été analysées par les comités qui sont prêts à solliciter la Croix-Rouge, si nécessaire, pour répondre à des besoins plus importants et urgents. Les dons recueillis peuvent contribuer à l'opération de déglacement, à couvrir les dégâts importants, à soutenir des paroisses qui font face à des coûts de réparation imposants», a mentionné M<sup>r</sup> Berthelot.

### Au menu de la commission Poitras

(PC) — La commission Poitras, qui compte terminer ses travaux sur les suites de l'affaire Matticks à la mi-avril, examinera ensuite, jusqu'au 18 juin, les pratiques en matière d'enquêtes criminelles à l'aide de témoignages d'anciens policiers de la SQ ou encore de policiers provenant d'autres corps. Comme le rapport final de cette commission devait être remis au ministre de la Sécurité publique à la fin de juin 1998, des discussions ont été amorcées pour que cette échéance soit repoussée. Voilà ce qu'a indiqué hier M<sup>r</sup> Lawrence Poitras qui préside les travaux de la commission d'enquête sur la SQ depuis plus d'un an. Pour connaître les us et coutumes des policiers de la SQ en matière d'enquêtes criminelles, la gestion et l'encadrement du travail fait, la commission a choisi d'axer sa recherche non pas sur des cas particuliers mais plutôt sur des constats généraux de portée institutionnelle, a-t-il dit. Cet exercice commencera le 27 avril et se poursuivra jusqu'au 21 mai, puis s'étendra du 3 au 18 juin 1998.

L'accident des Éboulements

### Le chauffeur était surmené

PRESSE CANADIENNE

Clermont — Au cours des 24 heures précédant l'accident d'autocar aux Éboulements, l'automne dernier, qui a fait 44 morts, le chauffeur André Desruisseaux avait conduit son véhicule durant pratiquement 16 heures. Durant la nuit, il avait dormi quatre heures, et au cours de sa semaine de travail, il avait déjà accumulé 53 heures derrière le volant.

C'est ce qu'a découvert Benoit Cayouette, enquêteur de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), après avoir examiné le dossier d'André Desruisseaux. Ayant relevé de nombreuses inexactitudes dans la façon dont le chauffeur rédigeait ses registres de bord, l'enquêteur a utilisé des informations de différentes sources pour tenter d'obtenir le portrait le plus juste possible du chauffeur impliqué dans cet accident survenu le 13 octobre dernier, dans Charlevoix.

«Dans ma démarche, j'ai toujours accordé le bénéfice du doute au chauffeur», a-t-il précisé au coroner Luc Malouin, qui préside l'enquête publique sur cette tragédie routière, la pire de l'histoire au Canada.

Dans le portrait global qu'il dresse d'André Desruisseaux, M. Cayouette en arrive à la conclusion qu'il y a plusieurs erreurs à son dossier, mais que ce dossier n'est ni meilleur, ni pire que ce qu'il observe en général dans l'industrie du transport par autobus. «Il remplissait mal ses registres de bord, mais je ne crois pas qu'il essayait de falsifier dans le but de tromper sur ses heures de conduite. Au contraire, il se pénalisait», souligne l'expert.

Pour le mois d'octobre, l'expert évalue qu'André Desruisseaux avait travaillé près de 112 heures au cours des 14 jours précédant l'accident. Le chauffeur était bel et bien en infraction puisqu'il n'avait pas pris une journée de repos complète entre la 50<sup>e</sup> heure et la 70<sup>e</sup> heure, tel que spécifié dans les règlements de la SAAQ.

### Le D<sup>r</sup> Généreux interdit de pratique

Toronto (PC) — C'est «sans hésitation d'aucune sorte» qu'un comité disciplinaire a révoqué, hier à Toronto, le permis de pratiquer du premier médecin canadien à être reconnu coupable d'avoir aidé des patients en phase terminale à se suicider. Le docteur Maurice Généreux a plaidé coupable à quatre accusations d'inconduite professionnelle devant un comité de cinq membres du Collège des médecins et chirurgiens de l'Ontario, qui régit la profession de médecin dans cette province. Trois autres accusations ont été retirées. Le D<sup>r</sup> Généreux, âgé de 51 ans, connaîtra le 29 avril sa sentence en cour criminelle, après avoir plaidé coupable, en décembre, à l'accusation d'avoir prescrit un puissant médicament afin d'aider deux patients à se suicider en 1996. L'un des patients est décédé d'une surdose, tandis que l'autre a survécu après avoir été découvert par un ami, qui a appelé une ambulance.

### USA: baisse du nombre des cancers

Washington (AFP) — Le nombre de nouveaux cancers et de décès dus à cette maladie a enregistré pour la première fois une baisse aux États-Unis entre 1990 et 1995, a annoncé jeudi à Washington l'Institut national du cancer (NCI). Les statistiques, à paraître dans le journal *Cancer*, indiquent que les nouveaux cas de cancer ont augmenté de 1,2 % par an de 1973 à 1990, avant de diminuer de 0,7 % par an de 1990 à 1995. Cette tendance à la baisse a été observée dans la plupart des tranches d'âge, pour les deux sexes et la majeure partie des groupes raciaux et ethniques. Une hausse a en revanche été notée chez les hommes de race noire. Quant aux morts dues au cancer, elles ont diminué de 0,5 % par an de 1990 à 1995, avec une baisse plus notable pour les hommes que pour les femmes. Les cancers du poumon, de la prostate, du sein et de la région rectale (côlon et rectum), comptent pour plus de la moitié des nouveaux cas de cancer et sont la principale cause des décès dus à cette maladie aux États-Unis.



**MONTREAL**  
c'est toi ma ville!

Montréalaise par choix, j'ai la conviction de vivre dans une grande ville promise à un avenir particulièrement brillant.

Chef de file en biotechnologie et en aérospatiale, centre névralgique des technologies de l'information en Amérique du Nord... y a-t-il bien d'autres métropoles qui comptent quatre universités reconnues pour assurer la relève?

Pour moi, Montréal est cette perle rare où on peut mener une vie professionnelle des plus remplies, dans un environnement culturel unique et stimulant.

Paule Doré  
Vice-présidente exécutive  
Affaires corporatives  
CGI



LÉVESQUE  
BEAUBIEN  
GEOFFRION

Canada

Cahier E m p l o i e t  
Ne manquez pas notre spécial information  
publié le 21 mars 1998 Tombée publicitaire: le vendredi 13 mars 1998

LE DEVOIR

# MONTRÉAL

Audiences de la Régie de la santé

## Le problème n'est pas la pénurie de médecins, selon les infirmières

Les infirmières s'opposent au département régional de médecine générale qui, selon elles, sapera l'espoir des CLSC de devenir un jour la porte d'entrée du réseau. Quant aux CLSC des quartiers pauvres de Montréal, ils ont dénoncé hier le partage des budgets choisi par la Régie.

ISABELLE PARÉ  
LE DEVOIR

Pour les infirmières, la pénurie de médecins à Montréal est pure illusion. Le problème réside plutôt dans la mauvaise répartition des ressources et la création d'un département régional de médecine générale ne fera qu'envenimer la situation en faisant une concurrence déloyale aux CLSC.

La Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FIQ) a battu en brèche hier le projet de la Régie régionale de Montréal de créer un département régional de médecine générale pour assurer une couverture médicale uniforme sur l'île de Montréal.

Lors des audiences de la Régie sur les services de santé pour 1998-2001, Lisa Bonamie, porte-parole de la FIQ, a soutenu que cette solution représente une nouvelle manne pour les médecins, qui auront tôt fait de contrôler la totalité des soins médicaux dans la métropole. Ce projet, qui est étudié sous la forme d'un projet de loi à Québec, pourrait voir le jour dès l'automne.

«Il n'est pas nécessaire pour nous de mettre en place un département régional de médecine générale, parce que ça double la commission médicale régionale. Cela constitue une nouvelle structure coûteuse et une concurrence directe pour les CLSC», a défendu Mme Bonamie.

D'après la FIQ, les CLSC, tel que promis en 1991, doivent devenir la seule porte d'entrée du réseau de la santé et offrir des services médicaux de 8h à 23h. La Régie, elle, veut plutôt déployer les médecins là où les besoins se font sentir, que ce soit en CLSC, en clinique privée, en cabinet médical ou en centre d'hébergement.

«Les médecins en cabinet privé ne peuvent offrir autant de services qu'en CLSC, où il y a des services psychosociaux, où le dépistage se fait, où il y a des soins préventifs. Malheureusement, les CLSC n'ont pas des heures d'ouverture uniformes, donc les gens s'y réfèrent moins», a plaidé la FIQ.

Plus encore, les infirmières estiment que des soins mé-

dicaux, comme la vaccination, coûtent moins cher en CLSC qu'en clinique médicale.

Mais les infirmières ont vite été rabrouées par la Régie régionale quand elles ont formulé le souhait qu'une commission infirmière soit créée pour donner des avis à la Régie sur les soins à donner.

«On voit là une approche très corporatiste et la création d'une commission infirmière ne semble être qu'un contrepois à celle des médecins», a lancé le directeur général de la Régie, Marcel Villeneuve. À son avis, il ne faut pas voir dans le département régional de médecine générale autre chose qu'un «chapeau» qui permettra de coordonner les services médicaux dans toute la métropole entre 8h et 10h le soir.

«Est-ce que les docteurs vont être en CLSC ou en cabinets? Le débat de fonds n'est pas là. Tout ce qui importe pour nous, c'est de rendre les médecins accessibles dans tous les secteurs», ajoute-t-il. Par ailleurs, la FIQ allègue qu'il manque d'infirmières à Montréal, puisque 1150 d'entre elles ont quitté dans la foulée des programmes de départs volontaires l'an dernier. Or, la plupart de ces postes demeurent non comblés, nuisant à l'embauche de jeunes recrues et au remplacement des infirmières.

### Les CLSC pauvres crient à l'injustice

Par ailleurs, les CLSC des quartiers les plus pauvres de Montréal ont dénoncé hier la méthode de partage des budgets de développement retenue par la Régie. Une méthode qui, depuis trois ans, a pour effet de rediriger plus d'argent vers les CLSC les plus jeunes, dont les budgets de fonctionnement sont moins élevés.

Or, les CLSC Hochelaga-Maisonneuve, des Faubourgs et la clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles affirment que, sous le prétexte de l'équité, la Régie en vient à injecter le gros de ces ressources vers les quartiers «riches».

«Comment ne pas voir d'injustice dans le fait qu'un CLSC [où la population a] une espérance de vie de 80,5 ans ait reçu un budget de développement par habitant de 35,34 \$, alors que le CLSC des Faubourgs, avec une espérance de vie de 70 ans, a reçu 8,36 \$ par habitant», a soutenu hier Robert Cadotte, président du conseil d'administration du CLSC Hochelaga-Maisonneuve.

Pour ce dernier, il est clair que la pauvreté constitue la plus grande menace pour la santé et que les investissements de la Régie doivent être concentrés dans les quartiers défavorisés. «Le saupoudrage ne règle rien», dit-il.

Soutien aux jeunes

## Regroupons toutes les ressources, disent les Centres jeunesse

CAROLINE MONTPÉTI  
LE DEVOIR

Depuis un an, les signalements effectués auprès de la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) se sont multipliés à Montréal. Les signalements sont plus nombreux et plus graves, particulièrement dans le cas des enfants de 0 à 5 ans. «Ce sont souvent des cas de sévices physiques ou de négligence grave», disait hier Suzanne Lemire, de la Direction de la protection de la jeunesse francophone de Montréal. Pour ces raisons, entre autres, les Centres jeunesse de Montréal croient que la Régie régionale de la santé de Montréal-Centre devrait initier un projet jeunesse, qui regrouperait toutes les ressources de soutien à la jeunesse de l'île.

«Les services à la jeunesse sont trop peu visibles, ce qui rend la Direction de la protection de la jeunesse trop visible», soutenaient conjointement hier Suzanne Lemire et Michael Godman, directeur de la DPJ anglophone de Montréal, dans un mémoire présenté hier à la Régie.

En effet, la Loi sur la protection de la jeunesse ne s'applique que lorsque les parents ne peuvent pas ou ne veulent pas assumer leurs responsabilités parentales.

Or, les Directions de la protection de la jeunesse reçoivent bon nombre d'appels de parents qui cherchent du soutien pour les appuyer dans les soins qu'ils apportent à leurs enfants.

Dans certains cas, la médiation familiale serait toute désignée. Mais les ressources disponibles en cette matière sont rares, ne sont pas uniformes ou sont mal connues des parents. La prévention en matière de négligence ou d'abus des enfants n'est pas superflue. Depuis un an, les cas retenus par la Direction de la protection de la jeunesse anglophone ont doublé, tandis que les cas retenus par la Direc-

tion de la jeunesse francophone ont connu une hausse de 30%. Présentement, les cas traités par la première tourmentent autour de 3500 par année, tandis que la deuxième en retient quelque 4700.

«Pour la première fois en trois ans, des enfants sont en attente», poursuit Mme Lemire.

Cette vague de dénonciations pourrait être due à la médiatisation du cas de la petite Christina Blain, cette fillette de trois ans trouvée morte tuée dans les bois de Saint-Colomban. Dans les semaines qui ont suivi, les signalements ont déferlé sur les DPJ.

Dans leur mémoire, les Directions de la protection de la jeunesse font par ailleurs état de quartiers entiers qui sont sous le coup de la pauvreté. Après avoir souligné l'isolement créé par l'environnement urbain, elles écrivent: «Un phénomène encore plus pernicieux est celui de l'insularité, c'est-à-dire le regroupement dans une même zone d'une clientèle présentant des problèmes identiques et où n'existe dans l'environnement, comme ressource, que celle des gens ayant les mêmes problèmes.»

La pauvreté a une influence certaine sur le comportement. Il a été prouvé que les enfants vivant dans la pauvreté ont jusqu'à 3,5 fois plus de problèmes de comportement que les autres enfants. Le besoin croissant pour les deux parents de travailler en dehors de la maison et le taux galopant de rupture des couples n'arrangent rien à l'affaire. C'est pourquoi la disparition d'une maison de jeunes, faute de financement, peut avoir une incidence sur tout le fonctionnement d'un quartier.

Les Directions de la protection de la jeunesse souhaitent que des efforts soient maintenus dans la communauté pour soutenir les jeunes, qu'on les connaisse, qu'on sache quel âge ils ont. Elles mettent de l'avant l'adage suivant: «Il faut un village pour s'occuper d'un enfant.»

entre autres réalisations:

- l'adoption d'un plan stratégique;
- l'organisation de trois colloques sur le transport à l'échelle métropolitaine;
- la signature d'un protocole d'entente avec les sociétés de transport pour l'automatisation de la vente et la perception des titres;
- l'accroissement de 30% de l'achalandage du train de banlieue.

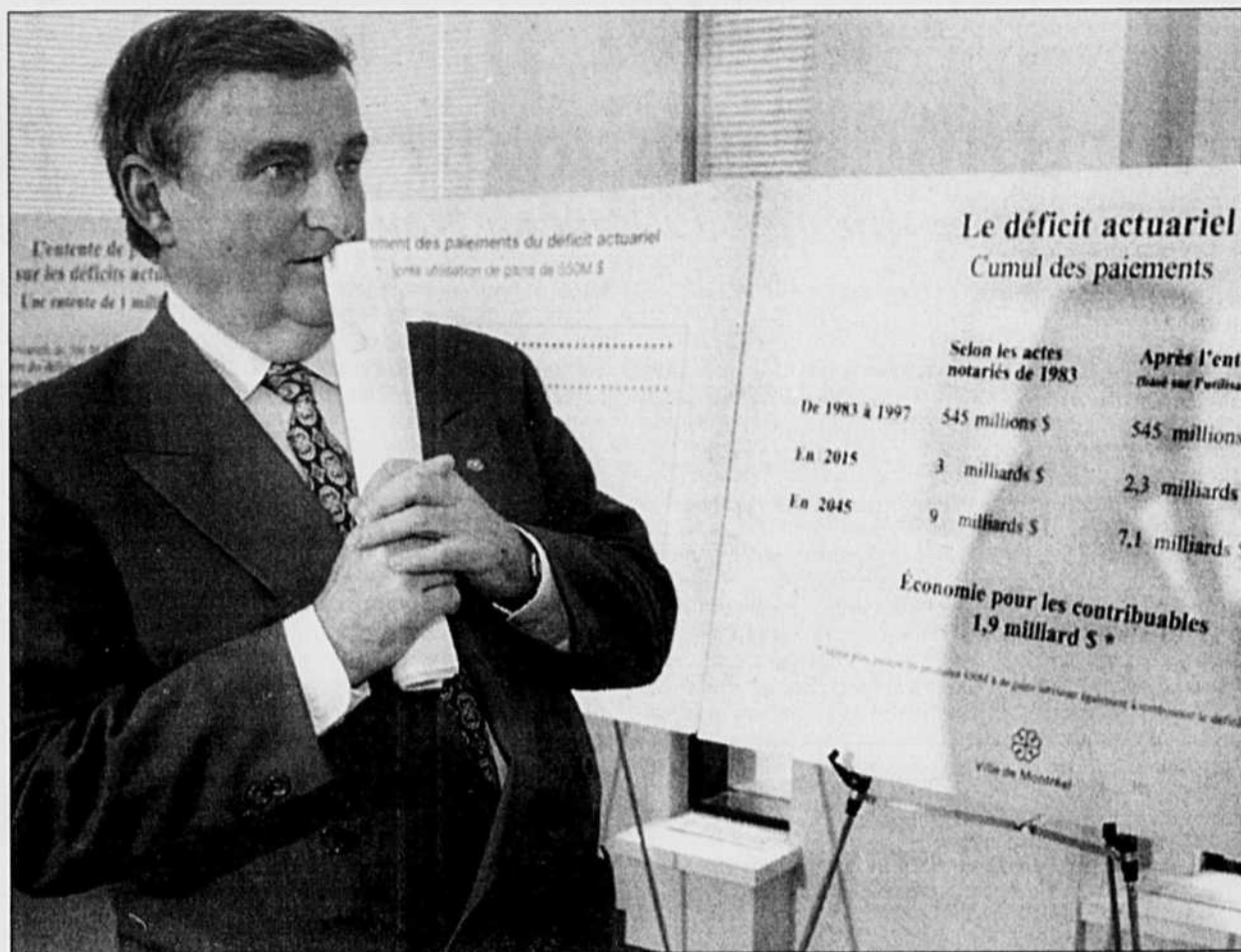
L'agence estime par ailleurs avoir obtenu «des résultats probants»: les revenus provenant de l'exploitation des trains ont augmenté de 45% en 15 mois; le surplus budgétaire s'élevait à 5,5 millions en 1997; et des projets d'immobilisations valant 153 millions, financés à 75% par le ministère des Transports, sont en voie de réalisation.

Le document insiste aussi sur le fait que l'AMT a pris part à de nombreuses consultations au cours des deux dernières années, que ce soit avec les élus municipaux et provinciaux, les fonctionnaires ou les universitaires.

La fusion imminente de la STCUM, la STL et la STRSM, un souhait du ministre Perreault, remet en question le rôle de l'AMT. Pour de nombreux élus de la banlieue, cet organisme — une «tutelle gouvernementale» — devrait disparaître.

En 1998, la contribution de la STCUM au financement du transport régional diminuera de 10,4 millions de dollars par rapport à 1995 grâce à la formule de partage des revenus de l'AMT. À l'inverse, la STL et la STRSM devront respectivement payer 5,8 millions et 5,9 millions de dollars.

En 1998, l'AMT vise un accroissement de l'achalandage de 1,5% dans la région métropolitaine, pour un total de 221 millions de passagers. L'organisme a atteint toutes ses cibles dans ce domaine l'année dernière.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le maire Pierre Bourque était fier hier d'expliquer les effets financiers de l'entente signée avec les syndicats.

Le déficit actuariel réduit d'un milliard

## La Ville verse un boni de 15 millions à ses employés

C'est avec un certain soulagement que le maire Pierre Bourque a fait part des conséquences financières de l'entente avec l'ensemble des syndicats de la Ville. Même si les contribuables n'en ressentiront pas les effets immédiats, le déficit actuariel est réduit d'un milliard.

KATHLEEN LÉVESQUE  
LE DEVOIR

La Ville de Montréal consent à ses employés quelque 15 millions sous forme d'une somme forfaitaire équivalente à 2% de leur salaire, en contrepartie d'une réduction d'un milliard du déficit actuariel.

Comme l'a appris *Le Devoir*, ce boni sera versé à compter du premier août 1999 jusqu'à la fin de 2000 et sera intégré, dès l'année suivante, aux échelles salariales. En 2001, alors que les conventions collectives arriveront à échéance dans les premiers mois de l'année, les employés empocheront également une autre somme forfaitaire de 1%. De plus, chacun des syndicats municipaux a obtenu des avantages spécifiques.

Ainsi, les cols bleus atteignent leur objectif et voient leur horaire de travail réduit d'une heure pour s'établir à 35 heures par semaine. Les cols blancs, les professionnels et les cadres bénéficieront désormais de deux jours supplémentaires de congé qui seront pris entre Noël et le jour de l'An. Du coup, l'hôtel de ville sera fermé durant cette période. Seuls les services essentiels tels que le déneigement seront assurés.

L'administration du maire Pierre Bourque a refusé hier d'indiquer de quelle nature étaient les avantages consentis aux fonctionnaires. Les syndicats devront auparavant présenter le contenu des ententes à leurs membres. Tout au plus a-t-on précisé que les ententes prévoient un gel des salaires de trois ans.

En conférence de presse hier, le maire Pierre Bourque a rendu hommage aux syndicats «d'arrêter d'hypothéquer les Montréalais». La mine réjouie, il a annoncé que la récupération de 6% des coûts de la main-d'œuvre réalisée à même les surplus actuariels a permis une réduction substantielle d'un milliard sur le déficit actuariel de deux milliards.

Dès l'année en cours, l'entente permettra de réduire les remboursements du déficit de 500 millions, ce qui correspond aux surplus enregistrés à la fin de 1997 dans les régimes de retraite. D'autres gains, en deux tranches de 250 millions, serviront également au remboursement du déficit.

Ces remboursements ont un effet direct sur les intérêts à payer et, plus largement, sur la facture totale.

Historiquement, le déficit actuariel découle d'un congé de cotisation de la Ville en 1969 et en 1970 avec l'accord

du gouvernement du Québec. Aussi, employés et municipalités n'ont pas assez cotisé aux caisses jusqu'à ce qu'une loi adoptée en 1983 oblige le remboursement, avec les effets que l'on connaît.

Concrètement, la récupération de 6% totalise 42,7 millions. À la Communauté urbaine de Montréal (CUM), la portion des économies de la Ville n'atteint toutefois pas les 28,9 millions prévus.

Il reste trois millions qui viennent s'ajouter à l'impasse budgétaire pour 1998 de 53 millions. Montréal a donc encore un trou à combler de 56 millions. Les travaux pour résoudre le problème se poursuivent avec le gouvernement.

Entre-temps, l'administration montréalaise se montre satisfaite d'avoir obtenu de tels résultats. Les 42,7 millions d'économies seront appliquées pour 20 millions sur le remboursement annuel du déficit. Ce paiement passera donc de 70 millions à 50 millions.

Montréal éliminera 8,7 millions des déficits des régimes de retraite courants et économisera 14 millions en cotisations aux régimes de retraite puisque les syndicats ont accepté un gel salarial de trois ans.

NOUVEAUTÉ  
MULTI 1

Français 1<sup>er</sup> secondaire  
Nouvelle terminologie du MÉQ  
Cahier  
224 pages, 15,60 \$

*Multi 1* est un cahier d'activités grammaticales, orthographiques et lexicales qui s'adresse aux élèves de première secondaire. Il a pour objectif de les conduire à s'approprier les notions et la nouvelle approche prônées par le grammaira de la phrase et du texte. Comme il est possible de le constater, *Multi 1* reprend à son compte la démarche pédagogique favorisée par le programme d'études en incitant les élèves à observer, à identifier et à maîtriser des faits de langue.

En somme, *Multi 1* offre aux élèves la possibilité de se doter de bases grammaticales, orthographiques et lexicales plus solides; non pas pour les transformer en grammairiens en herbe, mais pour améliorer leurs qualités de communicateurs. Le but poursuivi par ce cahier est d'assurer, chez les élèves de première secondaire, un meilleur transfert de leurs connaissances grammaticales, orthographiques et lexicales dans leurs lectures et dans leurs productions écrites et orales.

Siège social:  
GUÉRIN, éditeur ltée  
4501, rue Drolet  
Montréal (Québec) H2T 2G2  
Téléphone: (514) 842-3481  
Télécopieur: (514) 842-4923  
Adresse Internet:  
<http://www.guerin-editeur.qc.ca>

## L'Agence métropolitaine de transport veut faire mousser ses réalisations

BRIAN MYLES  
LE DEVOIR

L'Agence métropolitaine de transport (AMT) a décidé de lutter contre l'incertitude entourant son avenir en faisant mousser ses réalisations en 19 mois d'opération.

L'AMT, mise en place par le ministre des Transports, relève du ministre d'État à la métropole, Robert Perreault. Ce dernier a assuré récemment que l'agence demeurerait en vie, mais que son rôle sera probablement modifié après la fusion des trois sociétés de transport de la région (STL, STCUM et STRSM). M. Perreault devrait annoncer ses intentions à la fin du mois.

Histoire de relancer le débat sur qui doit faire quoi dans la mosaïque du transport à l'échelle régionale, l'AMT a néanmoins publié un document intitulé *Le Bilan factuel des activités de l'AMT*. La p.-d.g. de l'agence, Florence Junca-Adenot, explique en 15 pages les réalisations de son équipe de juin 1996 à décembre 1997.

Michel Lefebvre, conseiller au bureau de la p.-d.g., a expliqué que le document avait été réalisé pour «montrer la pertinence» de l'Agence métropolitaine de transport au public.

«Très souvent, les gens se demandent ce que l'on fait», dit-il. Même que certains élus ignorent que l'AMT s'occupe des stationnements incitatifs, des voies réservées, des trains de banlieue et autres équipements à vocation régionale. «Ce n'est pas bête, une fois de temps en temps, de donner l'heure juste», estime M. Lefebvre.

Les thèmes abordés dans le document sont la planification, les finances, la gestion et le développement des trains de banlieue et des équipements métropolitains, l'information, la promotion et l'administration. L'AMT rappelle,

TAPIS DECOR  
Design  
CLAUDE BOUCHARD

Jusqu'à **50%** de rabais

Tapis résidentiel & commercial  
Carpettes unies ou à motif  
INSTALLATION GARANTIE

1090, av. Laurier O., Outremont (angle Québec)  
**274-1090**  
3645, boul. St-Joseph E., Mtl (angle 10<sup>e</sup> avenue)  
**729-0891**

Donnez.

FONDATION DES MALADIES DU COEUR

Nous n'avons fait que la moitié du chemin.

(514) 871-1551  
ou 1 800 567-8563

loto-québec résultats

6/49 Tirage du 98-03-11

3 6 8 30 40 43

Numéro complémentaire: 20

GAGNANTS	LOTS	Montants
6/6	2	950 319,20 \$
5/6+	5	114 038,30 \$
5/6	235	1 941,00 \$
4/6	13 031	67,10 \$
3/6	249 138	10,00 \$

Ventes totales: 13 983 682 \$  
Prochain gros lot (approx.): 2 200 000 \$

Québec 4/9 Tirage du 98-03-11

5 16 20 22 33 42

Numéro complémentaire: 4

GAGNANTS	LOTS	Montants
6/6	0	1 000 000,00 \$
5/6+	1	50 000,00 \$
5/6	21	500,00 \$
4/6	1 075	50,00 \$
3/6	19 884	5,00 \$

Ventes totales: 546 055 \$

Extra Tirage du 98-03-11

NUMÉROS	LOTS	Montants
989214	100 000 \$	
89214	1 000 \$	
9214	250 \$	
214	50 \$	
14	10 \$	
4	2 \$	

TVA, le réseau des tirages

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de départ entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

LE DEVOIR POLITIQUE

Renseignements fiscaux

Bertrand dit n'avoir jamais rien su du dossier d'un député

L'ex-titulaire du Revenu trouve inacceptable qu'une liste de députés soit soumise au ministre

NORMAN DELISLE PRESSE CANADIENNE

Québec — Le ministre Roger Bertrand affirme n'avoir jamais personnellement été informé du dossier fiscal de quelque député que ce soit, du temps qu'il a dirigé le ministère du Revenu, en 1996.

Témoignant jeudi devant la Commission d'accès à l'information qui enquête sur une fuite de renseignements confidentiels au ministère, survenue il y a deux ans, M. Bertrand a déclaré: «Il n'est pas arrivé une seule fois qu'un dossier de député monte au cabinet [du ministre] et que j'en aie été informé».

elle] de ses collègues», a dit M. Bertrand.

La Commission cherche à savoir comment il se fait que le contenu du dossier fiscal du député bloquiste de Chambly à la Chambre des communes, Ghislain Label, ait pu circuler au point que des détails de ce dossier se sont retrouvés dans le Journal de Montréal du 23 novembre 1997.

M. Bertrand, qui est devenu depuis mai 1997 ministre de l'Industrie et du Commerce, a raconté ne jamais avoir eu accès personnellement aux informations fiscales touchant des collègues députés.

Quelque 2000 à 3000 dossiers de contribuables parvenaient annuellement à son cabinet politique, soit à la suite d'une plainte d'un contribuable, soit par le biais d'un autre député. Mais M. Bertrand juge «qu'il y a une frontière qu'il y a intérêt à ne pas franchir» entre le caractère administratif du traitement des dossiers fiscaux et la politique.

M. Bertrand n'a pas pu expliquer au procureur de la

commission, Me Marc Bergeron, comment le dossier du député Label avait pu se retrouver au sein de son cabinet.

Plus tôt en matinée, Alain Dompierre, un ex-sous-ministre du ministère du revenu aujourd'hui retraité, a raconté que les dossiers fiscaux des députés qui posaient des problèmes, lui passaient entre les mains.

M. Dompierre, qui a connu 17 ministres différents à la tête du ministère depuis 1969, a expliqué que cela pouvait «être délicat» pour un ministre d'avoir à intervenir dans le dossier fiscal d'un autre député.

M. Dompierre sollicitait parfois l'aide du sous-ministre ou du ministre en poste, mais c'était uniquement pour faciliter son entrée en contact avec un député délinquant en retard dans ses cotisations. De plus, le témoin a expliqué que le ministère préparait occasionnellement un rapport détaillé dressant le bilan de la situation fiscale des élus, parfois avec des renseignements nominatifs, disponible

pour tout ministre du Revenu qui l'aurait réclamé.

Au ministère, les rapports d'impôt des députés sont classés à part, avec un double système de sécurité, afin d'éviter qu'ils ne soient l'objet d'une curiosité déplacée ou de fuites. Ils sont traités par une petite équipe spécialisée.

M. Pierre Bellavance, un avocat qui représente l'opposition libérale devant la commission, a voulu contre-interroger les témoins mais n'a pu le faire.

Cette situation a amené le député de Westmount-Saint-Louis, Jacques Chagnon, à protester par le biais d'une lettre adressée au président de l'Assemblée nationale Jean-Pierre Charbonneau. M. Chagnon y voit une atteinte aux droits des parlementaires, car «la réputation des membres de l'Assemblée nationale peut être remise en question par ces informations confidentielles».

Les travaux de l'enquête de la Commission d'accès à l'information dans cette affaire se poursuivent mardi prochain.



JIM YOUNG REUTERS

Un harpon à la main, le premier ministre Jean Chrétien a pointé la députée du Bloc québécois, Suzanne Tremblay, durant le vernissage d'une exposition marquant l'arrivée du nouveau millénaire au Musée de la civilisation de Hull.

Des drapeaux pour la guerre et des millions pour le millénaire

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — La bataille des drapeaux se poursuit de plus belle à la Chambre des communes. Tant bien que mal, au cours de la journée d'hier, les cinq partis fédéraux ont tenté de s'entendre en participant à deux réunions pour finalement se mettre d'accord afin de continuer les discussions. Pendant ce temps, le gouvernement a décidé de contribuer, selon ses propres termes, un «modeste» 160 millions en trois ans pour aider les Canadiens à célébrer l'arrivée du nouveau millénaire.

Après la décision des cinq partis fédéraux de continuer les discussions, les esprits ne se sont pas refroidis pour autant. Le Bloc québécois accuse, d'un côté, les réformistes de mener une croisade «stupide» et, de l'autre, les réformistes ont décidé de transformer le différend en affaire de

patriotisme et de liberté d'expression.

Il faut préciser que le parti de Preston Manning est complètement isolé dans cette querelle, puisque les autres formations, libéraux y compris, préféreraient qu'on arrête de s'énerver autour du drapeau canadien.

Mais les réformistes tiennent mordicus à leurs demandes. Ils veulent qu'on leur donne la permission de placer des petits drapeaux canadiens sur leur bureau à la Chambre des communes. Ils exigent aussi la possibilité d'y entonner le O Canada quand cela leur chante. Ce que les règlements parlementaires interdisent. Si personne n'arrive à s'entendre, ce sera au président de la Chambre, Gilbert Parent, de trancher, ce qu'il s'est refusé à faire jusqu'à maintenant.

«Nous considérons que la liberté d'expression signifie qu'on doit avoir la possibilité d'arborer le drapeau et de chanter l'hymne national», a commen-

té M. Manning. Il ne comprend pas qu'on veuille faire un plat avec une demande qui, selon lui, va de soi.

«La façon dont les autres partis veulent régler le problème, a-t-il affirmé, c'est d'interdire de mettre des petits drapeaux canadiens sur les bureaux des députés de la Chambre des communes canadienne et ne pas permettre de chanter l'hymne national canadien. Nous savons que la population ne trouve pas [notre demande] exagérée.»

Le leader parlementaire du Bloc québécois, Michel Gauthier, lui, juge les positions réformistes tout à fait insensées. «C'est complètement stupide de vouloir changer les règles de la Chambre des communes pour permettre de se promener avec des drapeaux de plastique sur les bureaux et de s'en servir tantôt pour interrompre les travaux et tantôt pour les lancer dans le milieu de la place», a-t-il dit.

Et le NPD lui donne raison. «Je n'ai

jamais cru que ma loyauté envers le pays et ma loyauté envers le drapeau ou mon patriotisme étaient diminués parce que je n'avais pas de drapeau canadien sur mon bureau», a affirmé le leader parlementaire néo-démocrate, Bill Blaikie.

Quant aux libéraux, ils sont avares de commentaires mais laissent entendre qu'ils préféreraient que les réformistes enterrent la hache de guerre.

Fête du millénaire

Par ailleurs, à la cérémonie annonçant l'investissement au Musée des civilisations pour les fêtes du millénaire, le premier ministre Chrétien a expliqué que les Canadiens ne veulent pas d'une grosse fête du millénaire qui ne laisse plus rien d'autre le lendemain matin qu'un mal de tête et un tas de factures.

Les «modestes» 160 millions alloués aux célébrations du millénaire,

qui étaient inscrits au budget du mois dernier, seront dépensés pour des «projets provenant de la communauté», en partenariat avec les entreprises du secteur privé et les organisations à but non lucratif, a ajouté M. Chrétien.

«Il ne s'agit pas de mettre en place une énorme bureaucratie gouvernementale, ou de préparer une série de grosses manifestations payées par l'État, ou encore de construire des monuments sans âme, a déclaré le premier ministre, mais de s'assurer que les projets qui seront adoptés pour célébrer le millénaire proviendront, pour ainsi dire, du peuple, pour le peuple et par le peuple.»

La décision d'investir 160 millions pour fêter l'arrivée du millénaire ne ravit pas tout le monde, cependant. «Il y a une multitude de choses plus importantes à faire avec cet argent que de célébrer une autre date sur le calendrier, a déclaré Walter Robinson, de la Fédération des contribuables canadiens.

Téléphone: 985-3322

LES PETITES ANNONCES

Télécopieur: 985-3340

Real estate and services advertisements including: 101 PROPRIÉTÉS À VENDRE, 103 CONDOMINIUMS CO-PROPRIÉTÉS, 120 LAURENTIDES, 160 APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER, 275 LOCAUX À LOUER, 530 COURS, 560 ENTRETIEN, RÉNOVATION, 575 DÉMÉNAGEMENTS, 597 RENCONTRES.

MOTS CROISÉS

Crossword puzzle grid with numbers 1-12 and a 12x12 grid.

Horizontal and vertical crossword clues. Horizontal: 1. Appareil servant à maintenir constante la pression d'un fluide dans une enceinte... Vertical: 1. Ainsi soit-il. — Qui rapporte tout à soi.

Obituary for Gabrielle Léger (né Carmel) 1916-1998. Text: Madame Gabrielle Léger, née Carmel, veuve du Très Honorable Jules Léger, Gouverneur général du Canada de 1974 à 1979. Includes details of her life and family.

LE DEVOIR

## LE MONDE

## La crise du Kosovo hante l'Europe

La conférence sur l'élargissement de l'UE condamne la violence de la Serbie, qui assortit ses menaces d'une offre de dialogue

La question du Kosovo a dominé à Londres les discussions de la «Conférence européenne», destinée en principe à baliser l'élargissement de l'Union européenne. Les participants ont approuvé le projet de sanctions du groupe de contact sur l'ex-Yougoslavie. Par contre, les efforts pour persuader le Conseil de sécurité de l'ONU d'adopter ces sanctions ne semblent pas aboutir.

ASSOCIATED PRESS

Pristina — La Serbie, dont une délégation de haut niveau est arrivée à Pristina, a appelé hier à la conciliation et offert de parler d'autonomie avec les albanophones de la province sécessionniste du Kosovo. Mais la partie adverse, méfiante, ne voit dans ces propositions que poudre aux yeux destinée à éviter les sanctions internationales qui menacent Belgrade.

Malgré le rejet catégorique des premières ouvertures faites la veille, le vice-premier ministre serbe et ancien président de la Yougoslavie Zoran Djindjic

est revenu à l'attaque hier, avec une formule inédite qui se voulait convaincante: «autonomie la plus large, selon les critères internationaux». Il a cependant rejeté, selon l'agence Tanjug, des discussions sur «l'indépendance du Kosovo» et assorti sa proposition d'une mise en garde: mieux vaut un accord négocié que «la catastrophe vers laquelle nous nous dirigeons».

Le risque est calculé pour Belgrade, qui sait que la communauté internationale, inquiète des conséquences pour la stabilité des Balkans d'une remise en question des frontières, ne soutient pas la volonté indépendantiste des Kosovo-

vars. Le Conseil de sécurité de l'ONU a d'ailleurs réaffirmé mercredi soir «la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Yougoslavie» (Serbie-Monténégro).

Hier, pour la première fois depuis 1992, une délégation serbe de haut niveau est arrivée à Pristina. Objectif: montrer que la question du Kosovo, «question intérieure», peut être réglée sans aide, et tenter de convaincre les albanophones d'entamer un dialogue dès aujourd'hui. Peine perdue. «Ils sont venus comme des seigneurs chez leurs serviteurs, pour demander si les serviteurs avaient des doléances», a dénoncé le leader albanais Adem Demaci. Pour lui, ces avancées sont une «farce» destinée à faire croire que ce sont les Albanais qui refusent de négocier.

Prisonnier des Serbes pendant des dizaines d'années, Adem Demaci, considéré comme le «Nelson Mandela» de la province, est en train de gagner en popularité sur le plus pacifiste dirigeant des Kosovars, Ibrahim Rugova, chef de

la Ligue démocratique du Kosovo.

Face à l'impasse de la situation actuelle, les efforts occidentaux pour persuader le Conseil de sécurité de l'ONU d'adopter des sanctions contre Belgrade ne semblent pas porter leurs fruits. «Les prochains jours sont cruciaux et nous ne devons pas perdre notre calme», estimait hier Tony Lloyd, diplomate britannique en mission en Macédoine, Albanie et Serbie. Côté russe, des députés de la Douma, opposés à un éventuel embargo sur les armes contre Belgrade, envisagent d'aller sur place constater ce qui se passe. Le chef de la diplomatie Evguéni Primakov effectuera quant à lui une tournée de l'ex-Yougoslavie à partir du 17 mars.

De son côté, Washington hausse le ton, accusant les Serbes de «nettoyage ethnique» au Kosovo, où les ratissages de ces derniers jours auraient fait au moins 80 morts. Et le président Bill Clinton affirme ne plus vouloir «voir d'autres images des Balkans comme

celles des jours derniers, qui rappellent tellement ce que la Bosnie a enduré».

Réunis hier à Londres dans le cadre de la Conférence européenne, les quinze de l'UE et 11 pays candidats à l'adhésion ont quant à eux condamné l'usage excessif de la force par les autorités de Belgrade au Kosovo, apportant leur soutien au projet de sanctions du Groupe de contact. Celles-ci prévoient notamment un embargo sur les armes et le gel des avoirs serbes à l'étranger.

Tony Blair, hôte du sommet, a également cherché à obtenir le soutien des pays de l'Est contre la politique autoritaire du premier ministre slovaque Vladimir Meciar, qui est accusé de mener une campagne de harcèlement judiciaire contre ses adversaires politiques.

Par ailleurs, le président chypriote grec Glafcos Clerides a appelé les Chypriotes-turcs à se joindre aux discussions sur l'adhésion de l'île à l'Europe, «en tant que membres à part entière de la délégation de Chypre».

Abracadabra  
2000  
Péruviens  
disparaissent  
en un an

AGENCE FRANCE-PRESSE

Lima — La Coordination nationale des droits humains (CNDH) affirme dans son rapport annuel que la «violence politique subsiste» au Pérou et qu'elle est à la source de 2000 disparitions en 1997, en plus des 184 victimes recensées.

L'organisme demande aux forces armées d'abandonner la torture comme «méthode d'interrogatoire» et suggère d'amender la Constitution afin d'abolir la peine de mort. L'article 140 de la Constitution prévoit la peine de mort pour trahison, en situation de guerre ou de terrorisme. L'une des recommandations porte sur l'institution de cours destinés aux forces de l'ordre «afin qu'elles sachent les situations dans lesquelles elles peuvent priver un citoyen de sa liberté» et que soit enseignée la discipline des droits des citoyens.

Intitulé «Situation des droits humains», le rapport a été rendu public mardi soir. On y condamne les exécutions extrajudiciaires tout en affirmant que la torture demeure une pratique «généralisée».

La torture est redevenue objet de discussions très vives lorsqu'on apprit que des membres des services de renseignement de l'armée avaient torturé l'une des leurs, Leonora Rosa, soupçonnée d'avoir coulé à des médias des renseignements secrets. La Rosa est maintenant paralysée. Une de ses collègues, Mariela Barreto, a été assassinée et démembrée pour ce que l'on suppose être des soupçons du même ordre. Le gouvernement péruvien nie sa participation dans ces faits, mais il a versé 19 000 \$ à Mme La Rosa pour qu'elle suive des traitements au Mexique.

Ce rapport conclut à l'existence d'un «fort autoritarisme gouvernemental» et note une forte influence dans la vie politique, tant de la part de l'exécutif que des forces armées.

Autre point touché par ce rapport: le statut précaire de la liberté de presse, car au moins 21 journalistes ont reçu l'an dernier des menaces pour exercer normalement leur tâche de rechercher des nouvelles et de constituer des dossiers. Le cas le plus connu de rétorsion contre des médias est celui de *Frecuencia Latina* (canal 2 de télévision) dont le propriétaire, Baruch Ivcher, a été dépeillé de sa nationalité péruvienne peu après que cette station eut informé les Péruviens sur diverses malversations, dont un réseau d'écoutes clandestines affectant magistrats, journalistes et autres citoyens. Le cas d'Ivcher sera entendu prochainement par la Cour interaméricaine des droits humains qui siège à San José, au Costa Rica; Ivcher se plaint de l'illégalité de la décision prise par Lima.

EN BREF

Mexique: le général  
Gallardo ira en appel

Mexico (AFP) — Le général Francisco Gallardo, condamné mercredi à 14 ans de prison pour «malversation et destruction de biens de l'Etat» mexicain, a indiqué hier qu'il se pourvoierait en appel afin d'établir son innocence. Gallardo, incarcéré depuis quatre ans, est considéré comme prisonnier d'opinion par Amnesty Internationale qui signale que les ennemis de ce militaire ont commencé dès qu'il a fait la suggestion de créer un poste d'ombudsman au sein des forces armées. La sentence a été prononcée par un Conseil de guerre après cinq heures de délibération. Le fils de Gallardo, Francisco Vinicio, déclare avoir noté de nombreuses contradictions dans les témoignages entendus par cette instance militaire. Pour la famille de Gallardo, la sentence correspond à la consigne émise par l'ex-ministre de la Défense, le général Antonio Rivillo, et par l'actuel titulaire de ce ministère, le général Enrique Cervantes.

Un autre suicide  
au ministère des  
Finances japonais

Tokyo (AFP) — Un fonctionnaire de grade intermédiaire du ministère des Finances s'est suicidé hier, a indiqué la police. Le fonctionnaire, Yoshio Sugiyama, 46 ans, était directeur adjoint de la division en charge des petites banques. Il s'est pendu au domicile de sa fille à Tokyo, laissant un message écrit pour sa famille, a précisé la police. Au total quatre fonctionnaires du ministère ont été arrêtés depuis le 26 janvier, soupçonnés d'avoir touché des pots-de-vin de la part de banques ou de maisons de courtage.

## Ce qui roule à Kaboul



REUTERS

18 ANNÉES DE GUERRE ont causé une dégradation des conditions de vie dans la capitale de l'Afghanistan, comme dans l'ensemble du pays. On y ressent notamment une sérieuse pénurie de carburant, qui a un effet sur le choix des moyens de locomotion utilisés.

«Jaya», l'«Imelda  
indienne», fait  
attendre Vajpayee

AGENCE FRANCE-PRESSE

New Delhi — Les nationalistes hindous ont admis hier avoir des difficultés à réunir une majorité suffisante pour gouverner l'Inde, se heurtant aux exigences de l'«Imelda indienne», une ancienne actrice qui entendait faire payer cher le soutien de son parti.

Invité mardi par le président à former un gouvernement à condition qu'il prouve que celui-ci puisse disposer d'une majorité stable, Atal Behari Vajpayee, 71 ans, chef du BJP (Parti du peuple indien, droite nationaliste), était incapable de le faire, et dans l'embarras.

Des discussions serrées étaient en cours avec l'AIADMK, un petit parti régional du Tamil Nadu (sud-est) dont les 18 députés et 9 alliés sont absolument nécessaires au BJP qui n'a pas de majorité absolue.

Le chef de l'AIADMK, Jayalalitha Jayaram, ancienne vedette du cinéma tamoul et ex-chef de gouvernement du Tamil Nadu qui était il y a un an et demi en prison pour corruption présumée, a posé des conditions «irrévocables», selon une source au sein de son parti.

«Jaya», 50 ans, qui fut appelée l'«Imelda Marcos indienne» en raison des 10 500 saris, 350 paires de chaussures et 26 kg d'or retrouvés par la police dans ses placards, voulait l'assurance qu'un gouvernement BJP limogerait l'actuel cabinet du Tamil Nadu, sa bête noire. Elle exigeait aussi le poste de ministre des Finances pour l'un de ses alliés et que le cabinet Vajpayee comprenne neuf ministres originaires du Tamil Nadu.

M. Vajpayee espérait une lettre officielle de soutien de l'ancienne actrice. «Elle viendra, ou bien ne viendra pas», a admis un porte-parole. «Nous avons pour principe de ne pas travailler sous les pressions. Nous ne pouvons accepter des demandes inacceptables», a déclaré un haut responsable du BJP sous couvert de l'anonymat, laissant entrevoir un climat de tension entre alliés présumés.

Un porte-parole du BJP a reconnu que les nationalistes hindous n'avaient hier le soutien certain de 232 députés sur 545, très loin de la majorité absolue de 273. M. Vajpayee devait retourner voir le président Narayanan hier soir avec ce constat.

En exigeant du BJP des preuves écrites du soutien d'alliés en nombre suffisant, le président K.R. Narayanan a voulu faire en sorte de mettre fin à l'instabilité chronique de l'Inde depuis deux ans et d'éviter un remake de la crise qui avait suivi les précédentes législatives, en 1996. Les nationalistes hindous, déjà vainqueurs des élections, avaient été au pouvoir pendant 13 jours avant de renoncer faute d'alliés.

Ce n'est qu'une fois qu'il aura présenté des «preuves» d'une majorité stable que M. Vajpayee, 71 ans, pourra former son gouvernement et prêter serment, avant d'affronter un vote de confiance à la chambre où, même avec le plein d'alliés, il table sur l'abstention de certains petits partis.

60<sup>e</sup> anniversaire de l'AnschlussL'Autriche fait  
son mea culpa

AGENCE FRANCE-PRESSE

Vienne — Le président autrichien Thomas Klestil a déclaré hier, à l'occasion du 60<sup>e</sup> anniversaire de l'Anschluss, que «l'une des plus difficiles leçons» pour l'Autriche a été d'«affronter la vérité» sur ses relations avec le régime nazi, et que cela lui a nécessité beaucoup de temps.

«Nous avons eu beaucoup à apprendre au cours de ces six décennies», a déclaré le chef de l'Etat dans un discours au Parlement à l'occasion du 60<sup>e</sup> anniversaire de l'annexion par Hitler de l'Autriche le 13 mars 1938. «L'une des leçons les plus difficiles a été d'affronter la vérité», a-t-il reconnu. «Nous savons maintenant combien de méfaits ont été commis également par des Autrichiens. Nous savons aussi combien l'antisémitisme et la haine raciale ont trouvé un terrain fertile leur permettant d'aboutir au meurtre généralisé de l'Holocauste», a-t-il ajouté.

M. Klestil a regretté le temps perdu par l'Autriche avant de reconnaître son passé, et le peu d'aide apportée aux victimes autrichiennes du nazisme. «Nous savons aussi le peu qui a été fait après 1945 pour combler les pertes subies par les victimes survivantes», a-t-il ajouté. «Maintenant, nous reconnaissons ouvertement que nous avons, pendant trop longtemps, accepté des réponses simplistes aux questions sur la vérité et la culpabilité», a poursuivi le président.

L'annexion de l'Autriche par l'Allemagne hitlérienne a été l'une des étapes de la conquête nazie, aboutissant à la Seconde Guerre mondiale. Quelque 65 000 Autrichiens figuraient parmi les six millions de victimes juives du nazisme.

Environ 125 000 juifs autrichiens ont émigré pour fuir les nazis, dont des intellectuels de premier plan, le père fondateur de la psychanalyse Sigmund Freud, le metteur en scène Fritz Lang et l'écrivain Stefan Zweig. M. Klestil a regretté, en faisant allusion à tous ceux qui ont dû émigrer aux Etats-Unis, que «ceux qui ont été forcés de fuir ont été invités à rentrer trop tard, et même alors, sans beaucoup de conviction».

Le premier haut responsable politique autrichien à avoir publiquement reconnu une coresponsabilité de l'Autriche dans les exactions nazies fut l'ancien chancelier Franz Vranitzky, qui a déclaré en 1991 que «beaucoup d'Autrichiens ont participé aux mesures de répression et de persécution du Troisième Reich, souvent dans des positions élevées». Le chancelier Viktor Klima a lui aussi évoqué les difficultés de son pays à affronter son passé. «Aujourd'hui encore, nous restons sans voix devant les souffrances de ceux qui furent pris dans la machine nazie, ceux qui ont été tués et ceux qui ont dû fuir», a-t-il dit.

M. Klestil a cependant estimé, dans son discours hier, que l'oubli collectif, pratiqué en Autriche juste après la guerre, avait permis au pays de se reconstruire. «Nous ne devons pas oublier que le tabou et l'omission ont eu durant une longue période un rôle protecteur: que la lutte pour traverser la période d'après-guerre [...] aurait difficilement été possible sous le fardeau de la culpabilité», selon lui. Cette omission a cependant été pratiquée «bien après la période de reconstruction et de recherche de notre identité», a-t-il estimé.

Véritable tournant dans l'histoire moderne de l'Autriche, les controverses autour du passé dans l'armée hitlérienne de l'ancien président Kurt Waldheim avaient suscité un large débat sur le passé de l'Autriche pendant la période nazie.

IRLANDE DU NORD

Adams veut le retour  
du Sinn Fein aux  
discussions

REUTERS

Londres — Le président du Sinn Fein Gerry Adams a déclaré hier après avoir rencontré Tony Blair qu'il voulait que son organisation réintègre les négociations de paix sur l'Irlande du Nord le plus tôt possible.

Le premier ministre britannique a déclaré de son côté que les pourparlers étaient proches d'un accord sur les grandes lignes d'un règlement. «Il nous faut nous pencher sur les détails», a-t-il déclaré avant l'entrevue. Il s'est déclaré optimiste quant aux perspectives d'accord d'ici Pâques.

Gerry Adams a expliqué qu'il devait consulter les autres dirigeants de son parti avant de prendre la décision finale de reprise des négociations.

«Mon opinion personnelle est que nous devrions chercher à reprendre les négociations à la première occasion possible. Mais cette décision n'appartient pas qu'à moi. Nous avons une présidence collective. Nous devons nous consulter», a déclaré Gerry Adams après avoir rencontré pendant une heure Tony Blair.

Le Sinn Fein, qui tout comme sa branche armée l'Armée républicaine irlandaise (IRA) souhaite la fin de la domination britannique en Irlande du Nord, a été exclu des négociations pour une période de 18 jours après que la police ait révélé que l'IRA était impliquée dans deux assassinats commis en Ulster. Les dirigeants du Sinn Fein avaient déclaré qu'ils souhaitaient avoir une entrevue avec Blair avant de décider s'ils reprenaient les négociations de paix.

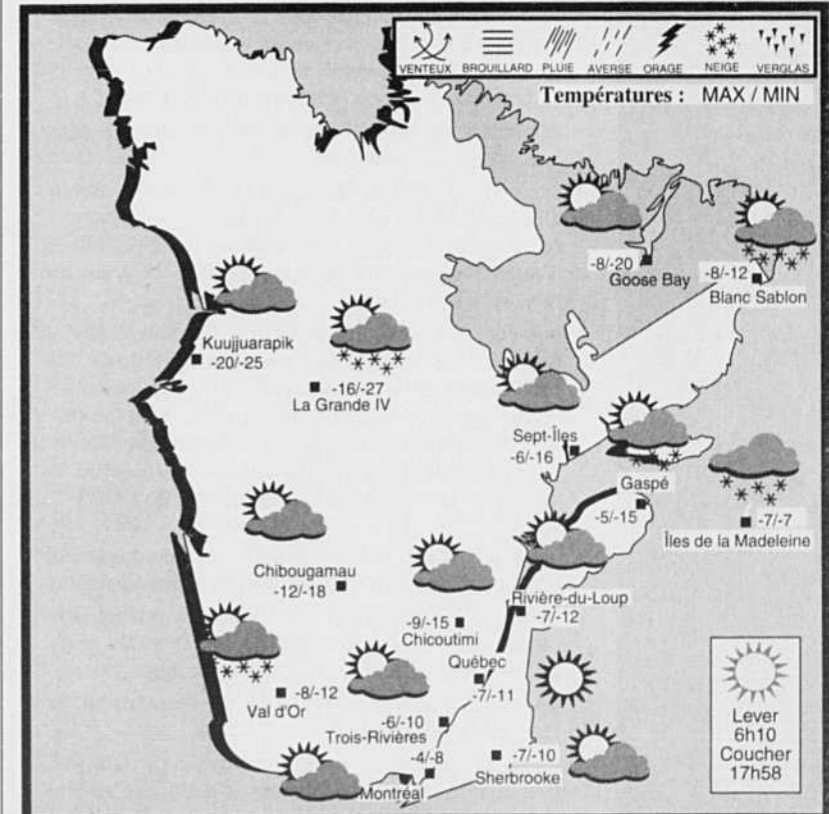
Les gouvernements britannique et irlandais espèrent que les négociations de paix permettront de définir les grandes lignes d'un accord d'ici Pâques, dans quatre semaines, afin de mettre un terme à un conflit qui a coûté la vie à 3200 personnes en un quart de siècle.

«Nous pensons que cela pourrait être réglé relativement vite et nous voulons prendre part à ce règlement», a déclaré Adams.

Les deux gouvernements pensent soumettre leur plan aux électeurs d'Irlande du Nord et du Sud vers la fin du mois de mai.

## LA MÉTÉO D'ENVIRONNEMENT CANADA

MONTREAL	Aujourd'hui	Ce Soir	Samedi	Dimanche	Lundi
	max -4	min -8	max 1	-7/0	-9/0



QUÉBEC	Aujourd'hui	Ce Soir	Samedi	Dimanche	Lundi
	max -7	min -11	max -2	-9/-3	-10/-2

OTTAWA	Aujourd'hui	Ce Soir	Samedi	Dimanche	Lundi
	max -5	min -7	max -1	-9/-4	-12/-3

Météo-Conseil 1 900 565-4455  
Frais applicables  
La météo à la source  
Environnement Canada

## COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES (16-07)

### Banque de candidatures pour assurer la relève du personnel d'encadrement des écoles et des centres

La Commission scolaire des Grandes-Seigneuries est issue de la fusion des commissions scolaires existantes de Châteauguay et du Goéland, situées sur la Rive-Sud, au sud-ouest de Montréal. Elle offrira à compter de juillet 1998 des services à plus de 21 000 élèves répartis dans plus de 50 établissements d'enseignement de niveaux primaire, intermédiaire et secondaire ainsi que d'éducation des adultes et de la formation professionnelle.

La Commission scolaire des Grandes-Seigneuries sollicite des candidatures pour assurer la relève de son personnel d'encadrement des écoles et des centres.

Dans le cadre de la gestion prévisionnelle des effectifs d'encadrement, la Commission scolaire poursuit le plan de développement des ressources en gestion des écoles et des centres en ajoutant à sa banque de candidatures des personnes intéressées à la gestion d'une école ou d'un centre.

La nature des futurs emplois est dans la gestion des écoles primaires et secondaires, à des postes de direction ou d'adjoint à la direction. Il est prévu que du personnel sera éventuellement requis dans les polyvalentes ainsi que dans les centres d'éducation des adultes et de la formation professionnelle.

Outre le grade universitaire de premier cycle, l'autorisation personnelle permanente d'enseigner décernée par le ministre de l'Éducation est requise (joindre copie de votre Brevet d'enseignement à votre envoi de curriculum vitae) ainsi qu'une expérience de cinq années dans un emploi d'enseignante ou d'enseignant, ou de professionnelle ou de professionnel.

Votre curriculum vitae, accompagné d'une lettre de résumé et exprimant les principaux motifs qui vous incitent à solliciter un poste à la direction d'un établissement scolaire, devra parvenir au plus tard le **vendredi 20 mars 1998**, 16 h 30, à **M<sup>me</sup> Sylvianne Fortin, Service des ressources humaines, Commission scolaire du Goéland, 50, boul. Taschereau, La Prairie (Québec) JSR 4V3.**

Seules les personnes retenues recevront une réponse.

## APPEL DE CANDIDATURES Faculté des sciences et de génie Doyenne ou doyen

L'Université Laval sollicite des candidatures pour combler la vacance du poste de doyenne ou de doyen de la Faculté des sciences et de génie et invite toute personne ou organisme à faire des suggestions sur le profil de la personne recherchée.

Le mandat d'une durée de quatre ans peut, après évaluation et consultation, être renouvelé une fois.

Le poste est actuellement occupé par une personne qui a manifesté le souhait de ne pas renouveler son mandat.

### EXIGENCES REQUISES

#### Conditions minimales

##### Candidature de l'intérieur

- être professeure ou professeur agrégé ou titulaire.

##### Candidature de l'extérieur

- être titulaire d'un doctorat dans une discipline des sciences et du génie ou l'équivalent depuis au moins cinq ans ;

OU

- avoir une expérience professionnelle remarquable dans un domaine approprié et posséder au moins une maîtrise.

#### Conditions particulières

- avoir une très bonne connaissance des besoins de la société en matière de formation et de développement de la recherche dans le domaine des sciences et du génie ;
- avoir une conception claire des objectifs et des rôles présents et futurs de la Faculté des sciences et de génie ;
- avoir une bonne connaissance de la formation dans les domaines des sciences et du génie et démontrer sa capacité et un profond désir d'en promouvoir l'excellence ;
- avoir une bonne connaissance de la recherche dans le domaine des sciences et du génie, notamment de la recherche subventionnée, et démontrer sa capacité et un profond désir d'en promouvoir l'excellence ;
- démontrer sa capacité d'exercer un leadership dans la gestion universitaire ;
- avoir la capacité de dégager des consensus autour d'objectifs clairs, d'engager l'ensemble du personnel de la Faculté dans la poursuite de ses objectifs et d'assurer des tâches de responsabilité exigeant un bon esprit de décision ;
- posséder les aptitudes requises pour entretenir des relations harmonieuses avec les collègues, les professeures et les professeurs ainsi que les autres membres du personnel enseignant, le personnel administratif, les associations étudiantes, professionnelles et scientifiques, la direction de l'Université et les divers partenaires de la Faculté et de l'Université ;
- témoigner d'une bonne capacité d'écoute quant aux besoins pédagogiques des étudiantes et des étudiants ;
- être apte à promouvoir sur les scènes québécoise, canadienne et internationale les forces et les réalisations de la Faculté des sciences et de génie ;
- posséder une bonne maîtrise du français et de l'anglais écrits et parlés.

Le Conseil d'administration doit procéder à la nomination du doyen ou de la doyenne de la Faculté au plus tard à la séance du 20 mai 1998, et la date d'entrée en fonction est fixée au 1<sup>er</sup> juin 1998.

Les candidatures ainsi que les propositions de candidature, accompagnées d'un curriculum vitae, et les suggestions sur le profil de la candidate ou du candidat doivent être soumises par écrit et parvenir, au plus tard le **20 mars 1998**, au bureau du président du Comité :

Monsieur François Tavenas  
Recteur  
Président du Comité de nomination  
Pavillon des sciences de l'éducation  
Université Laval  
Québec (Québec)  
G1K 7P4

Université  
de Montréal

## Professeure ou professeur de piano

Le **Faculté de musique** recherche une professeure ou un professeur de piano à plein temps.

### Fonctions

Enseignement du piano et de la musique de chambre au premier cycle et aux études supérieures; participation à l'organisation et à la réalisation des cours généraux et spécialisés dans le domaine; direction de recherche et participation au développement des études supérieures (maîtrise et doctorat) en interprétation. La personne intéressée sera appelée à contribuer, par son rayonnement, au recrutement d'étudiants en piano à tous les cycles.

### Exigences

Détenir un doctorat ou l'équivalent; expérience de l'enseignement et de la recherche au niveau universitaire. La personne sera appelée à soumettre, à la demande de la Faculté, des enregistrements de concerts récents, à donner une classe de maître ou un récital-causerie.

### Traitement

Selon la convention collective.

### Date d'entrée en fonction

Le 1<sup>er</sup> août 1998.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae, accompagné de deux lettres de recommandation, au plus tard le **15 avril 1998**, à :

M. Réjean Poirier, doyen  
Faculté de musique  
Université de Montréal  
C.P. 6128, succursale Centre-ville  
Montréal (Québec), H3C 3J7

Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, cette annonce s'adresse aux citoyens canadiens et aux résidents permanents. L'Université souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes.

(0863)

Université  
de Montréal

## Professeure ou professeur en musicologie

Le **Faculté de musique** recherche une professeure ou un professeur en musicologie à plein temps.

### Fonctions

Enseignement des cours d'histoire, plus particulièrement ceux couvrant la musique occidentale de Bach à Wagner, ainsi que tout autre cours se rattachant à la musicologie. Responsabilité de séminaires aux études supérieures. Direction de recherche.

### Exigences

Détenir un doctorat en musicologie. Expérience de l'enseignement au niveau universitaire et implication dans la recherche. Excellente connaissance du français parlé et écrit.

### Traitement

Selon la convention collective.

### Date d'entrée en fonction

Le 1<sup>er</sup> août 1998.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae, accompagné de deux lettres de recommandation, au plus tard le **15 avril 1998**, à :

M. Réjean Poirier, doyen  
Faculté de musique  
Université de Montréal  
C.P. 6128, succursale Centre-ville  
Montréal (Québec), H3C 3J7

Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, cette annonce s'adresse aux citoyens canadiens et aux résidents permanents. L'Université souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes.

(0862)

Carrières  
Professions  
985-3316  
télécopieur  
985-3390  
LE DEVOIR

DANEMARK

## Vainqueur de justesse, Rasmussen reste au pouvoir

PETER STARCK  
REUTERS

Copenhague — Le premier ministre social-démocrate danois Poul Nyrup Rasmussen, sorti vainqueur de législatives de mercredi avec un siège de plus seulement que l'opposition, a déclaré hier que son gouvernement de centre-gauche resterait en place et poursuivrait sa politique économique.

Cette victoire accroît les chances d'une victoire du «oui» au référendum du 28 mai sur le traité d'Amsterdam et l'élargissement de l'Union européenne.

Selon un sondage Gallup réalisé mercredi, le «oui» progresse parmi les électeurs danois. Ils sont actuellement 48 % à vouloir ratifier le traité d'Amsterdam, contre 45 % lors d'un sondage similaire le 9 mars. Le camp du «non» avance aussi, avec 32 % contre 27 %.

À la surprise générale, la coalition de Rasmussen et ses alliés a obtenu 90 sièges au Folketing, le Parlement monoclamaral danois. L'opposition de centre-droite en détient 89.

Le suspense a duré jusqu'à la dernière minute et la victoire de Rasmussen n'a été confirmée qu'avec l'élection de deux candidats du centre-gauche au Groenland et aux îles Féroé, sur les quatre sièges à pourvoir dans ces régions. «J'ai informé la reine du résultat

des élections d'hier et je lui ai dit que j'avais l'intention de rester premier ministre de ce gouvernement», a dit Rasmussen à la presse à sa sortie du palais royal, après une audience avec la souveraine. «Je souhaite que la politique économique actuelle se poursuive. Il n'y aura aucun relâchement», a-t-il assuré.

Le premier ministre est au pouvoir depuis janvier 1993 et le centre-gauche avait déjà été reconduit en septembre 1994 lors de législatives anticipées.

Le scrutin de mercredi marque cependant la montée en puissance du Parti populaire danois, une formation d'extrême droite anti-immigration dont le slogan était «Danemark aux Danois». Il a obtenu 13 sièges alors qu'il n'en détenait que quatre dans l'assemblée sortante.

Rasmussen, dont la coalition a fait campagne pour le maintien de la politique d'immigration souple en vigueur, a souligné qu'un autre défi, encore plus important que les législatives, attendait le gouvernement, à savoir la ratification du traité d'Amsterdam dans deux mois.

Le Danemark avait jeté le désarroi au sein de l'Europe en 1992 lorsque ses électeurs avaient rejeté le traité de Maastricht sur l'union monétaire.

Les Danois n'avaient approuvé le traité que l'année suivante après avoir obtenu de rester à l'écart de la monnaie unique et de la défense commune.

## «Espions» russes en Norvège

Oslo — La Norvège a annoncé hier l'expulsion de cinq diplomates russes accusés d'avoir cherché à recruter des Norvégiens pour des activités d'espionnage. «C'est une affaire très grave», a déclaré le ministre des Affaires étrangères, Knut Vollebaek, lors d'une conférence de presse. Il a ajouté que le premier ministre Kjell Magne Bondevik annulait une visite prévue à Moscou ce mois-ci.

La Norvège est le seul pays membre de l'Alliance atlantique à avoir une frontière commune avec la Russie. L'ambassadeur de Russie à Oslo est convoqué aujourd'hui au ministère des Affaires

étrangères. Les cinq diplomates russes sont «indésirables en Norvège en raison d'activités incompatibles avec leur statut et pour avoir nuï aux intérêts de la Norvège». Aud-Inge Aure, ministre de la Justice, a précisé lors de la conférence de presse que les diplomates expulsés (Viktor Kotsjarev, Evgueni Serebrjakov, Alexandre Monakhov, l'ancien attaché Igor Tsjajj et l'ancien vice-consul Anatoli Zjigalov) avaient tenté de convaincre des Norvégiens de travailler pour les services secrets russes. Seuls deux des cinq hommes impliqués sont actuellement en poste à Oslo.

Reuters

## PROFESSEURS-ES RÉGULIERS-ÈRES

### DÉPARTEMENT D'ARTS PLASTIQUES

Arts plastiques au secondaire et au collégial

#### Sommaire de la fonction

- Enseignement et encadrement aux trois cycles d'études en arts plastiques
- Recherche
- Services à la collectivité

#### Exigences

- Doctorat ou deux maîtrises pertinentes au domaine de l'enseignement des arts plastiques
- Dossier de recherche en enseignement des arts plastiques au secondaire et au collégial
- Expérience en enseignement des arts plastiques de cinq années
- Dossier démontrant un engagement dans le développement des arts visuels sur la scène éducationnelle et artistique

Directeur : M. Claude Mongrain  
Téléphone : (514) 987-3000, poste 6775#  
Télécopieur : (514) 987-4047  
Courriel : dep.arts\_plastiques@uqam.ca  
Internet : www.er.uqam.ca/nobel/dep/arts

Envoyer le dossier de candidature tel que demandé ci-après avant le 3 avril 1998, en incluant également des documents visuels, un dossier de presse, etc.

### DÉPARTEMENT DE SEXOLOGIE

Sexologie clinique

#### Sommaire de la fonction

- Enseignement et encadrement au premier cycle d'études portant sur les dysfonctions sexuelles, les paraphilies et la relation d'aide en sexologie
- Formation des étudiants-es à la maîtrise se spécialisant dans l'approche cognitivo-comportementale sexologique
- Direction de rapports d'activité et de mémoires
- Engagement dans des activités de recherche clinique interdisciplinaire en sexologie
- Services à la collectivité

#### Exigences

- Doctorat en sexologie clinique ou dans un domaine lié à la description du poste

OU

Maîtrise dans le domaine ou dans une discipline connexe et quatre années d'expérience professionnelle pertinente et compétence éprouvée et reconnue par le milieu dans le domaine de la sexologie clinique

- Formation et expérience d'enseignement universitaire en sexologie clinique

- Expérience clinique pertinente en sexologie
- Engagement dans la recherche clinique interdisciplinaire en sexologie
- Dossier de publications

Directeur : M. Joseph Josy Lévy  
Téléphone : (514) 987-3000, poste 4483#  
Télécopieur : (514) 987-6787

Envoyer le dossier de candidature tel que demandé ci-après avant le 20 mars 1998.

### DÉPARTEMENT DES COMMUNICATIONS

Théories et interventions psychosociologiques

#### Sommaire de la fonction

- Enseignement et encadrement aux trois cycles d'études en communications interpersonnelles, en dynamique de groupe et en intervention dans les milieux socioculturels
- Recherche dans les domaines concernés
- Services à la collectivité

#### Exigences

- Doctorat en communication ou dans une discipline connexe
- Expérience professionnelle dans les domaines concernés et expérience en enseignement, des atouts importants

Directeur : M. Enrico Carontini  
Téléphone : (514) 987-3000, poste 4151#

Envoyer le dossier de candidature tel que demandé ci-après avant le 3 avril 1998.

### DÉPARTEMENT DE LINGUISTIQUE

Didactique de l'anglais langue seconde

#### Sommaire de la fonction

- Enseignement en anglais et encadrement pédagogique en didactique de l'anglais langue seconde aux trois cycles
- Recherche universitaire dans le domaine
- Services à la collectivité

#### Exigences

- Doctorat en linguistique, en linguistique appliquée ou dans une discipline pertinente telle que TESL/TEFL
- Expérience de recherche et dossier de publication dans le domaine
- Expérience d'enseignement universitaire; expérience d'enseignement de l'anglais au primaire ou au secondaire, un atout
- Connaissance des outils informatiques et des nouvelles technologies en enseignement de l'anglais langue seconde
- Maîtrise de l'anglais oral et écrit
- Capacité d'entreprendre, dès l'entrée en fonction, un programme de recherche

Directeur : M. Claude Germain  
Téléphone : (514) 987-3000, poste 7055#  
Télécopieur : (514) 987-4652  
Courriel : germain.claude@uqam.ca

Envoyer le dossier de candidature tel que demandé ci-après avant le 20 mars 1998.

### DÉPARTEMENT D'ÉTUDES LITTÉRAIRES

Sémiologie et études cinématographiques

#### Sommaire de la fonction

- Enseignement et encadrement aux trois cycles d'études
- Recherche universitaire dans le domaine
- Services à la collectivité

#### Exigences

- Doctorat en sémiologie, en études littéraires ou dans une discipline connexe
- Publications récentes importantes et pertinentes à la définition du poste
- Aptitudes pour l'administration et l'encadrement pédagogique
- Expérience d'enseignement au premier cycle et aptitudes pour l'enseignement aux études supérieures en sémiologie, en études cinématographiques et en littérature
- Engagement dans la recherche subventionnée et/ou non subventionnée
- Connaissance du corpus cinématographique et littéraire québécois

Directrice : M<sup>me</sup> Michèle Nevert  
Téléphone : (514) 987-3000, poste 4288#  
Télécopieur : (514) 987-8218

Envoyer le dossier de candidature tel que demandé ci-après avant le 3 avril 1998.

Pour tous ces postes, la maîtrise du français parlé et écrit est essentielle.

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION : 1<sup>er</sup> JUIN 1998

L'Université a adopté un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les professeures et un programme d'équité en emploi pour les femmes, les membres des minorités visibles, les autochtones et les personnes handicapées. Conformément aux exigences relatives à l'immigration au Canada, ces postes sont offerts en priorité aux citoyens-nes canadiens-nes et aux résidents-es permanents-es.

Traitement : Selon la convention collective SPUQ-UQAM

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir un curriculum vitae détaillé en français, daté et signé, incluant trois lettres de recommandation, avant la date appropriée, 17 h, à la directrice ou au directeur du département pertinent, à l'adresse suivante : Université du Québec à Montréal, C.P. 8888, succursale Centre-ville, Montréal (Québec) H3C 3P8.

Une description détaillée des postes est disponible à l'adresse électronique du département et dans Internet à <http://www.rhu.uqam.ca>.

LE DEVOIR

# ÉCONOMIE

Liquidation de Trustco Général

## La Banque Nationale et sa filiale cèdent 5 millions aux petits porteurs

ROBERT DUTRISAC  
LE DEVOIR

La Banque Nationale du Canada et sa filiale Lévesque Beaubien Geoffron ont renoncé au paiement de cinq millions, qui leur revient maintenant de la liquidation de Trustco Général, pour le rendre aux petits porteurs de débiteurs de cette société en fiducie devenue insolvable en 1993.

Elles renoncent également à leur part de la prochaine distribution provenant de la vente des derniers immeubles appartenant jadis à Trustco Général et placés depuis l'écroulement de ce holding dans la Corporation financière Gencan.

Selon M<sup>e</sup> Serge Bourque, qui agit au nom du fiduciaire dans cette affaire, le produit des ventes à venir des derniers éléments d'actifs de Gencan devrait s'élever à quatre ou cinq millions. Ces dernières transactions, qui mettront un point final à cette déconfiture financière, devraient être conclues d'ici juin et au plus tard avant la fin de 1998, a-t-il indiqué.

En revanche, deux autres institutions financières ont choisi de ne pas imiter la Banque Nationale et Lévesque Beaubien Geoffron. Elles tiennent à encaisser leur dû. La Caisse de dépôt et placement du Québec empochera 771 000 \$ et l'Industrielle-Alliance, 10,24 millions.

Le porte-parole de la Caisse de dépôt, Kevin Dougherty, a évoqué hier la responsabilité fiduciaire de la Caisse à l'endroit de ses déposants pour expliquer son refus de renoncer à cette somme.

Le président de l'Industrielle-Alliance, Raymond Garneau, a indiqué hier que cette question avait été présentée à deux reprises devant le conseil d'administration de la compagnie d'assurances mutualiste. «Nous sommes dans une si-

tuation différente de Lévesque Beaubien qui est une société à capital-actions et qui a vendu les débiteurs à ses clients. Nous ne pouvons pas voir en vertu de quel principe nous prendrions de l'argent qui revient à nos mutualistes pour le donner à des investisseurs, d'autant plus que nos mutualistes ont perdu 200 millions dans Trustco Général», a-t-il expliqué.

Lors d'une première distribution d'une partie des reliquats de l'effondrement de Trustco Général, ces quatre gros porteurs de débiteurs de la société de fiducie avaient accepté de passer leur tour. Les petits porteurs avaient alors reçu 26 millions, ce qui représente 30 ¢ du dollar pour des débiteurs non garantis dans lesquelles ils avaient investi quelque 87 millions.

Rappelons qu'avec l'appui de l'inspecteur général des institutions financières la Banque Nationale avait racheté les deux principales filiales de Trustco Général, soit le Trust Général et Sherbrooke Trust, ce qui avait protégé les avoirs des déposants mais non ceux des détenteurs de débiteurs ni ceux des actionnaires. Les petits porteurs avaient formé l'Association Trucecan pour défendre leurs intérêts. Le président de cette association, Richard Pelletier, n'a pas rappelé *Le Devoir* hier.

Les quatre gros porteurs ont aujourd'hui présence pour la deuxième distribution aux porteurs de débiteurs, d'un montant de 23 millions, annoncée il y a quelques jours. Cette distribution doit être faite en avril prochain.

Selon les calculs de la Banque Nationale et de Lévesque Beaubien Geoffron, les petits porteurs obtiennent 51,5 ¢ du dollar de la valeur de leurs débiteurs par rapport aux 35,5 ¢ qu'ils recevraient normalement si ces deux institutions ne renonçaient à l'encaissement des cinq millions. Avec la dernière distribution prévue plus tard cette année, les petits porteurs recevront au total environ 56 ¢ du dollar.

Transaction de 12 milliards

## La Mutuelle acquiert La Métropolitaine

LE DEVOIR

La compagnie La Mutuelle du Canada acquiert les opérations canadiennes de La Métropolitaine au coût de 12 milliards de dollars. Une transaction qui abolira cependant quelque 1100 postes (dont les vendeurs ne sont pas compris) au terme de l'intégration des opérations.

L'entente finale conclue entre les deux sociétés concerne les produits d'assurance vie individuelle, d'épargne et d'assurance collective. Cette transaction devra bien sûr être approuvée par les autorités légales.

Avec l'apport des 1150 agents et directeurs de La Mutuelle, la nouvelle entreprise comptera un personnel de vente de plus de 3000 personnes. Ce qui en fera l'un des plus importants au Canada.

Par ailleurs, la part de marché de La Mutuelle concernant l'en-cours de prime passera de 10 à 16 % dans le domaine de l'assurance vie individuelle et de 7 à 10 % dans le domaine de l'assurance collective. Ce qui fera de la nouvelle en-

treprise le deuxième plus gros joueur au Canada pour l'assurance individuelle et l'assurance collective réunies.

De son côté, La Métropolitaine compte 1700 employés, personnel de vente non compris, partout au Canada. Au cours des 18 prochains mois, La Mutuelle prévoit abolir 1100 postes après l'intégration des opérations. Pour ce faire, la compagnie procédera par l'attrition de postes, des départs volontaires et environ 800 mises à pied.

La Mutuelle s'est engagée à accroître sa présence à Ottawa, où La Métropolitaine possède sa direction générale depuis plus de 100 ans. La Mutuelle s'attend par ailleurs à ce qu'il y ait «plusieurs centaines» de postes à combler dans trois nouveaux centres de service et par l'expansion de son centre de service à la clientèle, qui a ouvert l'an dernier.

La date de clôture de la transaction a été fixée au 30 juin 1998. Au terme du processus, La Mutuelle aura acquis plus de six milliards de dollars d'actif.

Producteurs de lait

## Démission du président de la Fédération

CLAUDE TURCOTTE  
LE DEVOIR

Claude Rivard quitte la présidence de la Fédération des producteurs de lait du Québec pour des raisons de santé.

Agé de 45 ans seulement, M. Rivard a appris récemment qu'il était atteint de la maladie de Parkinson. «C'est sur les recommandations prescrites de mes médecins et après avoir pris en considération les meilleurs intérêts des producteurs, ceux de ma famille et les miens, que j'en suis venu à la conclusion que je devais quitter mes fonctions sans tarder.»

En pareil cas, on a souvent la tentation de penser que la démission est en réalité attribuable à d'autres motifs d'ordre professionnel et que la raison de santé n'est en fait qu'une façon diplomatique de quitter sans trop faire de bruit. Vérifications faites, il appert que M. Rivard remet sa démission vraiment pour des raisons de santé. Laurent Pellerin, président de l'Union des producteurs agricoles, en donne l'assurance, tout comme les personnes qui travaillent dans son entourage à la Fédération des producteurs de lait.

Moment particulièrement important

Il n'en reste pas moins que ce départ arrive à un moment particulièrement important pour l'industrie laitière, c'est-à-dire quelques jours à peine après la tenue d'une importante conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire à laquelle M. Rivard a d'ailleurs participé. On y a décidé notamment de la création d'un comité, qui sera présidé par le premier ministre Bouchard, en vue d'établir un meilleur climat de confiance et d'affaires entre les producteurs et les transformateurs.

M. Rivard était président de la fédération depuis 1988. Il a aussi été président des Producteurs laitiers du Canada de 1995 à 1997. Il a occupé plusieurs autres fonctions au sein d'organismes agricoles. Avec son épouse, il possède une ferme à Caupersal, dans la Matapédia, pour la production de lait et de céréales. Son successeur sera choisi lors de l'assemblée annuelle de la fédération à la mi-avril.

Acquisition de Pacific International Securities

## La Banque Nationale regarde du côté de Vancouver

ROBERT DUTRISAC  
LE DEVOIR

La Banque Nationale du Canada vient de signer une lettre d'intention en vue d'acquiescer 35 % de Pacific International Securities, de Vancouver.

La Banque Nationale a la possibilité d'accroître cette participation jusqu'à 60 % dans cette maison de courtage de détail, fondée en 1982, qui emploie 148 personnes en Colombie-Britannique et en Alberta, dont 60 courtiers. Au cours de son dernier exercice financier, Pacific International Securities a réalisé des revenus de l'ordre de 40 millions.

Fonctionnement autonome

La maison de courtage poursuivra ses activités de façon autonome et conservera son identité propre. Elle sera donc pas intégrée à Lévesque Beaubien Geoffron, l'entité de Lévesque Beaubien Geoffron hors Québec. Lévesque Beaubien Geoffron compte 700 conseillers financiers dans l'ensemble du Canada dont 250 à l'extérieur du Québec.

La Banque Nationale pourra occuper deux des douze postes du conseil de Pacific International et sera également présente à son comité exécutif. À la suite de la transaction dont la clôture est prévue pour le début de mai, Pacific International signera une entente de services avec Lévesque Beaubien Geoffron pour obtenir des rapports de recherche et des produits financiers, a souligné Christian Paupé, premier vice-président exécutif et chef de la direction financière de Lévesque Beaubien Geoffron.

Possibilité d'enquête sur la fermeture du McDonald's de Saint-Hubert

## Le ministre Rioux poursuit sa réflexion

FRANÇOIS NORMAND  
LE DEVOIR

Le ministre du Travail du Québec, Mathias Rioux, poursuit toujours sa «réflexion» quant à la possibilité d'instituer une enquête pour faire la lumière sur la controversée fermeture du McDonald's de Saint-Hubert.

À la demande de Clément Godbout, le ministre Rioux avait accepté de rencontrer hier à Québec les représentants de la FTQ pour discuter de la question. Aucune décision n'a été prise au terme de la réunion qui a duré près d'une heure. Les deux parties ont cependant convenu de se rencontrer à nouveau dans les prochains jours.

En entrevue au *Devoir*, M. Godbout s'est dit satisfait de cette rencontre où la FTQ a fait valoir ses arguments en faveur d'une enquête. «On a épluché le dossier, a-t-il dit. Le ministre a posé beaucoup de questions, et il m'a donné l'impression qu'il pourrait fort bien instituer bientôt une enquête», a précisé M. Godbout. De son côté, le ministre a refusé de faire des commentaires.

Le président de la FTQ avait demandé le 4 mars dernier au ministre de faire enquête pour savoir:

- si le droit d'association a pu être exercé sans entrave et en toute liberté par les jeunes du McDonald's de Saint-Hubert;
- si les mécanismes prévus au Code du travail du Québec ont permis un déroulement rapide et efficace pour l'émission de l'accréditation syndicale et la reconnaissance du droit d'association;
- si des objections et procédures frivoles ont été utilisées par l'employeur et les franchisés pour retarder le plus possible le dossier devant le commissaire général du travail;
- si les dispositions actuelles du Code du travail peuvent véritablement empêcher un tel désastre face à «un employeur de mauvaise foi» qui veut éviter à tout prix la syndicalisation de ses salariés.



La fermeture du restaurant n'a pas laissé les employés indifférents.

EN BREF

### Abitibi-Price investit 50 millions à Beauré

(PC) — La papetière Abitibi-Consolidated a annoncé jeudi que son usine de Beauré, en face de l'île d'Orléans, serait améliorée par l'exécution d'un projet de 50 millions \$. L'objectif est d'augmenter la qualité et la blancheur du papier offset en dotant l'usine d'une encolleuse et d'un nouveau système de couchage, indique un communiqué. D'autres améliorations visent à accroître la productivité. Les travaux doivent débuter l'automne prochain et les nouveaux équipements devraient tourner en juin 1999, ajoute Abitibi-Consolidated.

### Revenu Canada versera un taux de 7 %

(PC) — Revenu Canada versera un taux d'intérêt annuel de 7 %, capitalisé quotidiennement, sur les sommes dues aux contribuables à titre de remboursement d'impôts sur le revenu et d'impôts payés en trop, entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 juin, a indiqué le ministre dans un communiqué, hier. Revenu Canada imposera par ailleurs un intérêt de 9 %, au cours de la même période, sur les impôts sur le revenu et autres arriérés qui n'auront pas été versés au fisc à la date prévue, a fait savoir le ministre.

### Étude de la BdM: un million d'emplois d'ici quatre ans

(AFP) — Un million de nouveaux emplois devraient être créés dans les quatre prochaines années au Canada grâce à la forte croissance de l'économie, indique une étude de la Banque de Montréal publiée hier. «Le taux de croissance annuel moyen de l'économie canadienne devrait s'établir à 3,3 % pour la période 1996-2001, soit 1 % de plus qu'entre 1991 et 1996», selon l'économiste en chef de la Banque de Montréal et auteur de l'étude, Tim O'Neill. L'étude a porté sur les perspectives de croissance de la production et des emplois d'ici l'an 2001 dans 44 secteurs d'activité. Il en ressort que le taux de chômage, actuellement de 8,9 % au Canada, devrait être ramené à 7,5 % d'ici l'an 2000.

### 42% des foyers américains ont un ordinateur

(AFP) — 42 % des foyers américains possèdent un ordinateur personnel, comparé à 39 % il y a six mois, a indiqué jeudi le cabinet d'études de marché Odyssey basé en Californie. En un an, le taux de pénétration est passé de 37 % à 42%, souligne Odyssey, qui a effectué des enquêtes auprès de 2500 ménages américains.

### SSQ SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Les actionnaires de SSQ, Société d'assurance-vie inc. sont invités à une assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 3 avril 1998, à 14h00, à l'hôtel Radisson des Gouverneurs, 690, boul. René-Lévesque Est, Québec, aux fins de:

- ratifier le règlement n° VIII modifiant le capital-actions de la Société;
- autoriser la demande de lettres patentes supplémentaires à cette fin;

ainsi qu'à l'assemblée générale annuelle et à tout ajournement de cette dernière qui se tiendra le même jour et au même endroit, à 14h15, aux fins de:

- recevoir le rapport du conseil d'administration, les états financiers et le rapport des vérificateurs pour l'exercice 1997;
- procéder à l'élection des administrateurs;
- nommer les vérificateurs externes de la Société pour l'exercice 1998;
- discuter de toute autre question soumise à l'assemblée.

Sainte-Foy, le 13 mars 1998.  
Le secrétaire,  
César Simon

### Régie des alcools, des courses et des jeux

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les trente jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée, en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assermenté qui fait état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les quarante-cinq jours de la publication du présent avis. Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à personne, et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, Bureau 9.01, Montréal (Québec) H2Y 1B6.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
176585 Canada inc. LE POMMEAU D'OR BAR 470, rue Viau et 4940, rue Notre-Dame Est Montréal (Québec) H1V 3N4 Dossier: 158-907	1 Bar avec spectacles avec nudité 1 Restaurant pour vendre 1 Bar avec spectacles avec nudité (suite à cession)	470, rue Viau et 4940, rue Notre-Dame Est Montréal (Québec) H1V 3N4
9007-3214 Québec inc. LE BOCK SPORTIF 283, rue Notre-Dame Repentigny (Québec) J6A 2R8 Dossier: 196-709	Addition d'autorisation de spectacles sans nudité dans Bar existant	283, rue Notre-Dame Repentigny (Québec) J6A 2R8
Les entreprises Luc Tassé et associés inc. BAR CHEZ EMILIO ENR. 571, boul. Gouin Ouest Montréal (Québec) H4J 1E3 Dossier: 235-655	1 Bar	5781, boul. Gouin Ouest Montréal (Québec) H4J 1E3
Anita Roberge BAR LE STEP 210, Côte Terrence Terrence (Québec) J6Y 1M7 Dossier: 235-887	1 Bar avec danse et spectacles sans nudité 1 Bar sur terrasse (suite à cession)	210, Côte Terrence Terrence (Québec) J6Y 1M7
9059-7931 Québec inc. RESTAURANT CASA GIANNI 505, rue Jean-Talon Est Montréal (Québec) H2R 1T6 Dossier: 246-702	1 Restaurant pour vendre avec danse et spectacles sans nudité	505, rue Jean-Talon Est Montréal (Québec) H2R 1T6
9060-0966 Québec inc. LE VIEUX FOUR MANAGO DE ST-LEONARD 7605, boul. Lacordaire Saint-Leonard (Québec) H1S 2A7 Dossier: 306-522	1 Restaurant pour vendre avec danse et spectacles sans nudité	7605, boul. Lacordaire Saint-Leonard (Québec) H1S 2A7
9060-4737 Québec inc. RESTAURANT LE SOLEIL DE MARRAKECH 5131, boul. Décarie Montréal (Québec) H3W 3C2 Dossier: 357-764	1 Restaurant pour vendre avec danse et spectacles sans nudité	5131, boul. Décarie Montréal (Québec) H3W 3C2
9060-2145 Québec inc. BAR DISCOTHEQUE UNITY 1400, rue Montcalm Montréal (Québec) H2L 3G8 Dossier: 363-937	2 Bars avec danse, projection de films et spectacles sans nudité 1 Bar sur terrasse (suite à cession)	1400, rue Montcalm Montréal (Québec) H2L 3G8
Pierre Thérien pour une compagnie à être formée LE SEXPERT 3498, boul. Dagenais Laval (Québec) H7P 1V7 Dossier: 374-173	1 Bar avec danse et spectacles avec nudité et projection de films (suite à cession)	3498, boul. Dagenais Laval (Québec) H7P 1V7
9048-7521 Québec inc. NICKELS TERREBONNE 1092, boul. Moody Terrence (Québec) J6W 4M8 Dossier: 383-794	Addition d'autorisation de spectacles sans nudité dans Restaurant pour vendre existant	1092, boul. Moody Terrence (Québec) J6W 4M8
Peter Pettas RESTAURANT PETTAS 3751, rue Saint-	Changement de catégorie de Restaurant pour vendre à	3751, rue Saint-Urbain Montréal (Québec)

### avis de demandes relatives à un permis ou à une licence

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
Urban Montréal (Québec) H2W 1T4 Dossier: 428-722	Bar	H2W 1T4
9032-9533 Québec inc. CENTRAL PERK 4664, rue Jarry Est Saint-Leonard (Québec) H1R 1X3 Dossier: 454-181	Permis additionnel 1 Bar	4664, rue Jarry Est Saint-Leonard (Québec) H1R 1X3
Jeff Mallantovich 802, rue Ste-Catherine Est Montréal (Québec) H2L 2E2 Dossier: 500-611	3 Bars avec danse et spectacles sans nudité 1 Bar sur terrasse	802, rue Ste-Catherine Est Montréal (Québec) H2L 2E2
Miguel Estevez, Maria Lorenzi TASCAS RESTAURANT LA CANDELA 520, rue Beaubien Montréal (Québec) H2S 1S5 Dossier: 657-338	1 Restaurant pour vendre avec danse et spectacles sans nudité	520, rue Beaubien Montréal (Québec) H2S 1S5
9057-6224 Québec inc. RESTAURANT DELIBEL 2689, chemin de Chamby Longueuil (Québec) J4V 2E6 Dossier: 669-838	1 Restaurant pour vendre 1 Bar sur terrasse	2689, chemin de Chamby Longueuil (Québec) J4V 2E6
9057-5846 Québec inc. RESTAURANT CHEZ CAROLINE 1844, rue Amherst Montréal (Québec) H2L 3L5 Dossier: 959-387	Changement de catégorie de Restaurant pour vendre à	1844, rue Amherst Montréal (Québec) H2L 3L5
Café Rossonero inc. CAFE ROSSONERO 2440, rue Fleury Est Montréal (Québec) H2B 1L3 Dossier: 1017-656	Permis additionnel 1 Bar sur terrasse	2440, rue Fleury Est Montréal (Québec) H2B 1L3
3449378 Canada inc. LE ST-PHAEEL 1111, rue de l'Église L'Île Bizard (Québec) Dossier: 1093-699	1 Bar dans Centre sportif de catégorie de Bar à Bar dans Centre sportif 2 Bars sur terrasse (suite à cession)	1111, rue de l'Église L'Île Bizard (Québec)
9023-1796 Québec inc. RESTAURANT AMIR 7077, boul. Newman Local 1520 LaSalle (Québec) H8N 1X1 Dossier: 1337-496	1 Restaurant pour vendre	7077, boul. Newman Local 1520 LaSalle (Québec) H8N 1X1
Studio café Bar inc. STUDIO CAFE BAR 1155B, Place Nobel Boucherville (Québec) J4B 7L1 Dossier: 1254-309	1 Bar avec danse	1155B, Place Nobel Boucherville (Québec) J4B 7L1
9059-1165 Québec inc. RESTAURANT TOSTO 2102, rue Sauvé Est Montréal (Québec) H2B 1A9 Dossier: 1323-310	1 Restaurant pour vendre	2102, rue Sauvé Est Montréal (Québec) H2B 1A9
9050-9936 Québec inc. LUBA L'ONGUE BAR 2109, rue Bleury Montréal (Québec) H3A 2K2 Dossier: 1439-421	Permis additionnel 1 Bar sur terrasse	2109, rue Bleury Montréal (Québec) H3A 2K2
3434036 Canada inc. VIA VIVOLI 705, rue Ste-Catherine Ouest, Magasin 4-107 Montréal (Québec) H3B 4C5 Dossier: 1494-020	1 Restaurant pour vendre	705, rue Ste-Catherine Ouest, Magasin 4-107 Montréal (Québec) H3B 4C5
Michèle Filippone BAR MICHELE FILIPPONE 6955B, rue Garnier Montréal (Québec) H2E 1Z8 Dossier: 1494-269	1 Bar	6955B, rue Garnier Montréal (Québec) H2E 1Z8
Kim Hung Nguyen PHO TRAN AN RESTAURANT VIETNAMIN 7259, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2R 2E3 Dossier: 1494-764	2 Restaurants pour servir dont 1 sur terrasse	7259, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2R 2E3

Le président et directeur général  
Ghislain K.-Lafamme, avocat

Québec

ÉCONOMIE

Le NASDAQ et l'AMEX songent à unir leurs forces

La vague des fusions aux États-Unis touche maintenant les Bourses

La fusion unirait sur la même place boursière près de 6300 sociétés

Industries de l'environnement Le GDIE lance un concours

LE DEVOIR

Une grappe de développement des industries de l'environnement (GDIE) lance un concours afin de rapprocher les entreprises en recherche de financement pour des projets de démonstration technologique et les institutions financières qui veulent investir dans le secteur de l'environnement.

Le concours de financement de projets de démonstration, a expliqué hier la GDIE, «facilitera la tâche des entrepreneurs et des investisseurs et contribuera à développer la vitrine du savoir-faire technologique de l'industrie québécoise de l'environnement».

Chaque projet déposé pour le concours sera examiné par un comité d'experts provenant du secteur concerné (eau, air, sols, déchets ou gestion) formé par l'IC-Environnement.

Les projets qui présentent des produits manufacturiers innovateurs et à base de techniques de pointe, qui s'adressent au secteur privé ou ayant déjà des partenaires, seront privilégiés, a précisé la GDIE.

Le concours s'adresse aux entreprises privées en recherche de financement pour des projets de démonstration qui ont atteint le stade de pré-commercialisation.

JEAN-LOUIS DOUBLET AGENCE FRANCE-PRESSE

New York — La vague des fusions aux États-Unis touche maintenant les Bourses elles-mêmes avec le projet annoncé hier de réunion de l'American Stock Exchange (AMEX) et de la Bourse électronique NASDAQ.

Le NASDAQ (National Association of Security Dealers Automated Quotation) est la deuxième Bourse américaine en matière de capitalisation boursière des sociétés qui y sont cotées, avec 1,8 mille milliards de dollars, derrière le bastion du New York Stock Exchange (NYSE), situé à Wall Street, dont la capitalisation atteint 9,4 mille milliards.

Les 200 milliards de dollars de l'AMEX n'ajouteraient pas grand-chose à ces chiffres faramineux, mais la fusion du NASDAQ et de l'AMEX unirait près de 6300 sociétés pour un peu plus de 3000 pour le NYSE.

Les valeurs du NASDAQ sont généralement des petites capitalisations, les exigences et les coûts pour y être coté étant moins importants.

Mais Microsoft et Intel, les géants de l'informatique américaine, ainsi que MCI et WorldCom, les deux compagnies de téléphone qui viennent de compléter la plus importante fusion (37 milliards) jamais réalisée aux États-Unis, ont toutefois commencé petites au NASDAQ et y sont restées. Les «blue-chips», ou valeurs-vedettes, restent à l'écart du NYSE où trottent d'entre elles composent l'indice Dow Jones, le baromètre de la santé du marché boursier américain dont l'évolution commande celle des autres places internationales.

Le NASDAQ a développé depuis sa création en 1971 des techniques de transactions électroniques qui ont supprimé le plancher traditionnel de la Bourse où les courtiers s'échangeaient les titres.

L'AMEX, fondée en 1921, est restée plus traditionnelle dans ses méthodes mais s'est installée dans la niche des contrats d'options, qui voient les opérateurs spéculer sur les évolutions futures des cours. Le contrat d'option sur le Dow Jones — qui permet de

spéculer par une seule opération sur l'ensemble des titres qui composent l'indice — est ainsi traité sur l'AMEX.

L'organisation National Association of Security Dealers (NASD) a son siège à Washington alors que l'American Stock Exchange est installée à quelques centaines de mètres de Wall Street, séparée du NYSE par une vieille église et Broadway, la célèbre avenue new-yorkaise.

Changement de nom

Ironiquement, l'AMEX a été créée par des courtiers qui s'échangeaient dans la rue des actions non cotées sur le New York Stock Exchange, d'où son nom initial de New York Curb Exchange (marché en coulisse) devenu American Stock Exchange en 1953.

Le changement de nom était motivé par des scandales qui avaient terni sa réputation. Le NASDAQ a également été la cible ces dernières années d'enquêtes de la Commission des opérations en Bourse (SEC) américaine. Plusieurs des maisons de courtage américaines les plus en vue ont été

condamnées en décembre dernier à payer près d'un milliard de dollars d'amende pour avoir maintenu des écarts artificiellement importants entre le prix offert et le prix demandé pour plus de 1500 actions cotées sur le NASDAQ pour augmenter les rémunérations des courtiers, proportionnelles à cet écart.

«Une fusion les rendrait beaucoup plus intéressantes du point de vue de cotations et donnerait aux investisseurs davantage de confiance», estime Rick Roberts, ancien membre de la SEC.

Confirmées par l'AMEX, les négociations sont cependant loin d'être conclues. «Il y a encore de nombreuses questions à régler et il n'est pas assuré que la fusion soit réalisée», ont souligné les responsables de l'AMEX dans un communiqué. Le NASDAQ, de son côté, a précisé ne pas avoir encore décidé de se lancer dans une initiative spécifique avec l'AMEX, cette option étant «simplement évaluée».

«Cela a plus de chance de se réaliser que d'échouer», a toutefois estimé Rick Roberts.

LES DEVISES

Voici la valeur des devises étrangères exprimée en dollars canadiens

Table of exchange rates for various countries including Afrique du Sud, Allemagne, Arabie Saoudite, Australie, Autriche, Barbade, Belgique, Bermudes, Brésil, Caraïbes, Chili, Chine, Égypte, Espagne, États-Unis, Europe, France, Grèce, Hong-Kong, Inde, Italie, Jamaïque, Japon, Mexique, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République Dominicaine, Royaume-Uni, Russie, Singapour, Suisse, Taïwan, Trin-Tobago, Ukraine, Venezuela.

LE MARCHÉ BOURSIER

COUP D'ŒIL

Table with 4 columns: Volume (000), Ferme, Var. (\$), Var. (%). Rows include XXM, XCB-Bancaire, XCO-Hydrocarbures, XCM-Mines et métaux, XCF-Produits forestiers, XCI-Bien d'Équipement, XCU-Services publics.

Table with 4 columns: TSE 35, TSE 100, TSE 200, TSE 300, Institutions financières, Mines et métaux, Pétrolières, Industrielles, Aurifères, Pâtes et papiers, Consommation, Immobilières, Transport, Pipelines, Services publics, Communications, Ventes au détail, Sociétés de gestion.

Table with 4 columns: Indice général, 30 Industrielles, 20 Transports, 15 Services publics, 65 Dow Jones Composé, Composés NYSE, Indice AMEX, S&P 500, NASDAQ.

Table with 4 columns: Les plus actifs de Toronto, Compagnies, Volume (000), Haut (\$), Bas (\$), Ferm. (\$), Var. (\$), Var. (%).

Table with 4 columns: Les plus actifs de Montréal, Compagnies, Volume (000), Haut (\$), Bas (\$), Ferm. (\$), Var. (\$), Var. (%).

MONTREAL

Table with 4 columns: XXM, 3774,30, +27,09, Ferme, Var. (\$), Var. (%).

Ces titres, triés par ordre alphabétique et leur valeur est exprimée en dollars canadiens. Les lettres a et b différencient les catégories d'actions ordinaires sans droit de vote, j= compagnie junior à la Bourse de Montréal; l= action ordinaire sans droit de vote ou à droit de vote subalterne; p= ou o= actions assujetties à des règlements spéciaux; pr= actions privilégiées; r= actions privilégiées dont le dernier dividende n'a pas encore été versé; u= unité de capital-action; v= dividende variable; wt ou w= bon de souscription (warrant); z= lot fissile.

Table with 4 columns: A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z.

TORONTO

Table with 4 columns: TSE 300, 7402,29, +56,45, Ferme, Var. (\$), Var. (%).

Table with 4 columns: A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z.

NEW YORK

Table with 4 columns: Dow Jones, 8659,56, -16,19, Ferme, Var. (\$), Var. (%).

Table with 4 columns: A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z.

DOLLAR

Table with 4 columns: \$ canadien, 70,90,05, -0,11, Ferme, Var. (\$), Var. (%).

Table with 4 columns: A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z.

OR

Table with 4 columns: à New York, 294,50\$us, Ferme, Var. (\$), Var. (%).

Table with 4 columns: A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z.

LA BOURSE DE MONTRÉAL

Main market table with columns: Titre, 52 dern. sem., Haut, Bas, Ventes C/B, Haut, Bas, Chgt., Var., Titre, 52 dern. sem., Haut, Bas, Ventes C/B, Haut, Bas, Chgt., Var., Titre, 52 dern. sem., Haut, Bas, Ventes C/B, Haut, Bas, Chgt., Var., Titre, 52 dern. sem., Haut, Bas, Ventes C/B, Haut, Bas, Chgt., Var.

DECISION-PLUS Séminaire d'information

Obtenez à domicile dans votre ordinateur 5 ans de cotes historiques et les communiqués de presse émis par les compagnies inscrites en Bourse. Venez découvrir comment à partir de 15 minutes de travail par jour vous pouvez savoir exactement la direction du marché et des secteurs et ainsi améliorer dramatiquement votre rendement à la Bourse.

Mercredi le 18 mars 1997 à 19:00h 740 Notre-Dame Ouest Bureau 1210 Réservez votre place.

(514)392-1366 http://www.decisionplus.com

ASTRAL COMM INC A 2790 21,00 20,50 21,00 +0,50 2,4

Table with 4 columns: Volume (000), Haut (\$), Bas (\$), Ferm. (\$), Var. (\$), Var. (%).

DECISION-PLUS Séminaire d'information

Obtenez à domicile dans votre ordinateur 5 ans de cotes historiques et les communiqués de presse émis par les compagnies inscrites en Bourse. Venez découvrir comment à partir de 15 minutes de travail par jour vous pouvez savoir exactement la direction du marché et des secteurs et ainsi améliorer dramatiquement votre rendement à la Bourse.

Mercredi le 18 mars 1997 à 19:00h 740 Notre-Dame Ouest Bureau 1210 Réservez votre place.

(514)392-1366 http://www.decisionplus.com

Table with 4 columns: Volume (000), Haut (\$), Bas (\$), Ferm. (\$), Var. (\$), Var. (%).

Suivez leur remontée tous les samedis dans

LE DEVOIR

C D

Table with 4 columns: Volume (000), Haut (\$), Bas (\$), Ferm. (\$), Var. (\$), Var. (%).

E F

Table with 4 columns: Volume (000), Haut (\$), Bas (\$), Ferm. (\$), Var. (\$), Var. (%).

G H

Table with 4 columns: Volume (000), Haut (\$), Bas (\$), Ferm. (\$), Var. (\$), Var. (%).

I J

Table with 4 columns: Volume (000), Haut (\$), Bas (\$), Ferm. (\$), Var. (\$), Var. (%).

K L

Table with 4 columns: Volume (000), Haut (\$), Bas (\$), Ferm. (\$), Var. (\$), Var. (%).

M N

Table with 4 columns: Volume (000), Haut (\$), Bas (\$), Ferm. (\$), Var. (\$), Var. (%).

O P

Table with 4 columns: Volume (000), Haut (\$), Bas (\$), Ferm. (\$), Var. (\$), Var. (%).

Q R

Table with 4 columns: Volume (000), Haut (\$), Bas (\$), Ferm. (\$), Var. (\$), Var. (%).

S T

Table with 4 columns: Volume (000), Haut (\$), Bas (\$), Ferm. (\$), Var. (\$), Var. (%).

U V

Table with 4 columns: Volume (000), Haut (\$), Bas (\$), Ferm. (\$), Var. (\$), Var. (%).

W X

Table with 4 columns: Volume (000), Haut (\$), Bas (\$), Ferm. (\$), Var. (\$), Var. (%).

Y Z

Table with 4 columns: Volume (000), Haut (\$), Bas (\$), Ferm. (\$), Var. (\$), Var. (%).

OBBLIGATIONS (en millions)

Table with 4 columns: Titre, 52 dern. sem., Haut, Bas, Ventes C/B, Haut, Bas, Chgt., Var.

PRODUITS FINANCIERS DÉRIVÉS

Table with 4 columns: Titre, 52 dern. sem., Haut, Bas, Ventes C/B, Haut, Bas, Chgt., Var.

UNITÉS EN FIDUCIE

Table with 4 columns: Titre, 52 dern. sem., Haut, Bas, Ventes C/B, Haut, Bas, Chgt., Var.

UNITÉS EN FIDUCIE

Table with 4 columns: Titre, 52 dern. sem., Haut, Bas, Ventes C/B, Haut, Bas, Chgt., Var.

DIVISION INTERNATIONALE (en dollars canadiens)

Table with 4 columns: Titre, 52 dern. sem., Haut, Bas, Ventes C/B, Haut, Bas, Chgt., Var.

OBBLIGATIONS (en millions)

Table with 4 columns: Titre, 52 dern. sem., Haut, Bas, Ventes C/B, Haut, Bas, Chgt., Var.

PRODUITS FINANCIERS DÉRIVÉS

Table with 4 columns: Titre, 52 dern. sem., Haut, Bas, Ventes C/B, Haut, Bas, Chgt., Var.

UNITÉS EN FIDUCIE

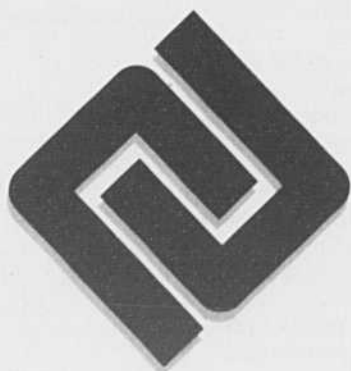
Table with 4 columns: Titre, 52 dern. sem., Haut, Bas, Ventes C/B, Haut, Bas, Chgt., Var.

Dans la saga du projet de loi 188,

ce que veulent les courtiers d'assurance

c'est l'**équité concurrentielle**

Un point c'est tout.



REGROUPEMENT DES CABINETS DE  
COURTAGE D'ASSURANCE DU QUÉBEC

# É D I T O R I A L

## Filatures indécentes

Michel Venne

En 1996, la CSST a signé au moins 758 contrats de filature avec des agences d'investigation. C'est dire qu'en moyenne, chaque jour ouvrable, l'organisme chargé d'indemniser les accidentés du travail a mis un détective aux trousses de trois nouveaux citoyens québécois. Coût: un million et demi de dollars pour une seule année. Le procédé, douteux au regard du respect de la vie privée, n'est plus exceptionnel. Il est temps d'imposer des limites.

**D**ans notre société, la vie privée est un droit fondamental reconnu par la Charte des droits et libertés de la personne du Québec et par plusieurs lois. Par contre, ce droit n'est pas un absolu. Les lois prévoient des exceptions permettant à la police de faire enquête sur de présumés criminels ou de présumés fraudeurs. Les pouvoirs d'enquête sont cependant encadrés; la police doit obtenir un mandat de perquisition pour s'introduire au domicile d'un individu, y compris s'il s'agit d'un membre d'un gang de motards. La Charte canadienne des droits et libertés interdit les fouilles abusives et la Cour suprême du Canada a élargi la portée de cette interdiction pour en faire de facto un instrument de protection de la vie privée.

En dépit de ces précautions législatives et constitutionnelles, la Commission de la santé et de la sécurité du travail utilise de plus en plus fréquemment, et sans encadrement suffisant, des méthodes de surveillance et de filature des employés accidentés soi-disant pour épingler des fraudeurs. Sur dénonciation ou lorsqu'un enquêteur a des doutes raisonnables, le responsable du bureau régional de la commission peut recourir à ce moyen à sa discrétion. Il embauche une agence qui suit, à son insu, un accidenté du travail pendant quelques heures ou quelques jours. L'objectif est de vérifier si le comportement de l'accidenté dans sa vie privée contredit sa réclamation. Ainsi a-t-on utilisé les images d'un ouvrier victime d'une entorse lombaire en train d'enlever les mauvaises herbes dans son jardin pour essayer de convaincre un arbitre que ce travailleur n'était pas souffrant. Il aurait dû grimacer. Pourtant, l'arbitre a donné raison au travailleur. Pourquoi? Parce que voir quelqu'un plier le dos ou faire un effort durant un court laps de temps ne prouve nullement que cette personne soit en mesure d'effectuer huit heures consécutives de travail sur un chantier.

Selon la CSST, entre 35 et 40 % des images vidéo tournées lui sont inutiles et ne font que confirmer l'honnêteté du travailleur espionné. Les personnes ainsi filmées n'auront jamais su que des détectives les ont suivies, ont capté des images de leur intimité (jusque dans leur chambre à coucher, selon un cas rapporté cette semaine par la CSN) ou dans leurs activités de tous les jours. Un rapport circonstancié de ces filatures est rédigé: les vêtements que porte «le sujet», les lieux qu'il a fréquentés ce jour-là, les personnes qu'il a rencontrées. La plupart de ces informations sont totalement inutiles aux fins de déterminer le droit à des indemnités. Quant aux images conservées par la CSST, elles ne sont pas forcément probantes. Le cas de l'ouvrier décrit plus haut illustre éloquentement. Le pire, c'est que la Loi sur les accidents de travail et les maladies profession-

nelles accorde à la CSST et à l'employeur des pouvoirs d'intrusion dans la vie privée des accidentés qui sont exorbitants. Le travailleur doit ouvrir ses dossiers médicaux, se soumettre à des contre-expertises médicales, à des interrogatoires s'il conteste la décision en appel. Est-il nécessaire, à la suite de toutes ces procédures, que la CSST ait recours à des méthodes dignes de la série *Omertà*? Poser la question, c'est y répondre.

On pourrait suggérer au ministre du Travail ou au président de la CSST d'adopter des règles restrictives qui limiteraient à des cas exceptionnels et très graves le recours à cette technique d'espionnage. Mais nous n'aurions rien réglé. Parce que la CSST n'est pas seule à se prévaloir de cette technique abusive. Les employeurs y recourent également dans le but de justifier le congédiement d'un employé qu'il juge déloyal.

Cette technique reste justifiée lorsqu'il s'agit de faire enquête sur des personnes dont on a la conviction qu'elles font de la fraude un mode de vie et qui, par leurs agissements criminels, nuisent à la société. Car puisque nos lois, y compris les chartes, reconnaissent notre volonté collective de protéger la vie privée, l'intérêt de la société pour le respect de ce droit fondamental doit prévaloir lorsqu'il est mis en opposition avec les seuls intérêts pécuniaires des employeurs. Un droit fondamental est toujours plus important que la bourse d'un patron. Or, la jurisprudence telle qu'établie par les arbitres de griefs et par la Commission d'appel en matière de lésions professionnelles évolue en sens contraire. En effet, les bandes vidéo sont généralement admises en preuve par l'arbitre ou le juge même si la preuve a été recueillie en violation du droit à la vie privée. C'est le cas parce que les arbitres et les juges considèrent qu'un individu ne peut avoir d'attente raisonnable de vie privée lorsqu'il peut être vu par un voisin et qu'ainsi la CSST peut le filmer à sa guise. Ce faisant, les arbitres limitent l'exercice du droit à la vie privée aux seuls lieux privés, entre les quatre murs de votre maison. Pourtant, les tribunaux supérieurs ont donné une portée beaucoup plus large à ce droit. La Cour d'appel a considéré par exemple que le piquetage fait par des syndiqués sur la voie publique devant la maison d'un contremaître violait le droit à la vie privée de ce dernier. La Cour suprême a statué que la charte ne protège pas les lieux mais les personnes, peu importe le lieu où elles se trouvent. Enfin, il y a une différence entre être vu par son voisin et être filmé et filmé à son insu durant plusieurs jours.

Pour corriger la situation, il faut donc une intervention qui déborde largement le stade des directives administratives internes à la CSST. Car c'est la notion même de vie privée qui est en péril. Si des arbitres de grief peuvent interpréter les lois comme ils le font, c'est que les lois ne sont pas claires et qu'il faut peut-être les préciser.

Il y eut quelques éclairs, des percées. Trop peu. Pour un Pierre Falardeau à peine sollicité, un Julius Grey omniprésent. Pour un professeur Lauzon en verve, trois ou quatre participants incolores. Et surtout les interruptions, commerciales ou non. On ne présente pourtant pas un débat comme un match de hockey. Encore là, signalons que pour les sports, on attend qu'un but soit compté avant de vendre la limonade. Quand on interrompt le développement d'une idée, l'expression d'un sentiment, pour nous présenter un tableau ou une succession d'instants pris sur le vif, je me sens floué. On m'a enlevé quelque chose.

Mais laissons *Droit de parole*. L'impression n'est pas que cette émission

Chaque jour, la CSST met un détective aux trousses de trois citoyens québécois.

soit indispensable, extraordinaire ou plus humblement honnête. Mais bien de répondre à la question qu'on y posait. Les Québécois aiment-ils les discussions d'idées? Où peuvent-ils exercer leur talent pour la confrontation?

C'est se leurrer que de penser que la télévision puisse jouer ce rôle. Elle existe pour des raisons avant tout mercantiles. Quand elle ne vend pas des autos et de la bière, elle propose sa vision du monde. En divertissant (téléseries, événements sportifs, galas de tous ordres) et en imposant son interprétation de l'actualité.

Avant de se gausser des sociétés totalitaires, on devrait s'inquiéter de cette société néolibérale dans laquelle nous patageons en cette fin de millénaire. Pas de doute, nous sommes engagés dans le règne de la pensée unique. On peut de temps à autre proposer des manœuvres de diversion, se préoccuper superficiellement de problèmes écologiques par exemple, mais on est prêt toujours à sacrifier au dieu Argent. L'économie est le maître-mot.

Il y a bien le courage des pamphlétaires, l'audace de ceux qui ne songent pas avant tout à protéger leurs arrières. Quand, à *Droit de parole*, Falardeau s'attaque ouvertement et crûment à Stéphane Dion, il a avec lui une partie importante des téléspectateurs. Mais quand reviendront Falardeau ou Chartrand? Combien de fois, en revanche, ne verra-t-on pas à la télé l'universitaire déchu? Combien de ses déclarations partiales seront-elles analysées, commentées au petit écran?

La télévision n'analyse pas, elle vend: le dernier modèle de Toyota, la Labatt bleue, les points de presse d'Alain Vigneault devant un mur ta-

pisé d'emblèmes McDonald's, le drapeau de Sheila et les problèmes de gardienne de Myriam Bédard.

Le cas Jean Charest maintenant. On a épilogué *ad nauseam* sur la possibilité qu'il prenne ou non la succession de Daniel Johnson. Bien sûr, nous avons eu droit aux sondages. Nombreux. Tout juste si on ne nous a pas appris qu'un Jean Charest d'après sa cure d'amaigrissement aurait remporté plus de votes que le Jean Charest amaigri.

Je n'aurais pas détesté qu'on s'interroge sérieusement à la télévision quant aux raisons idéologiques aptes à motiver sa décision. Comment pouvait-il concilier ses options conservatrices avec les libérales qu'on pourrait lui demander d'avoir? Comment pouvait-il passer de sa position de champion du fédéralisme centralisateur à celle de défenseur des droits provinciaux?

On nous a plutôt présenté le frisé libérateur en puissance dans des termes qu'on ne refuserait pas pour promouvoir la carrière de Céline Dion. Cet homme a-t-il des idées? Que valent-elles? Convient-elles au rôle qu'on veut peut-être lui faire jouer? L'homme qu'on cherche à nous imposer n'est quand même pas un gérant de salles de quilles. Même si la politique s'accommode de beaucoup de vacuité et d'opportunisme, ne pourrait-on pas s'attendre qu'on pose (même en sachant que c'est inutile) certaines questions?

Les Québécois aiment-ils à débattre en public de leurs problèmes? De moins en moins, me semble-t-il. Où le feraient-ils? Dans certains journaux, évidemment. Vous savez lesquels. Mais ils sont prudents. Dans cette société où l'emploi est précaire (s'il existe), on ose de moins en moins. Tant mieux si l'on obéit sans faire de zèle. Et si l'on conserve son droit de parole.

### LETTRES

#### Le Québec se fait faire les poches

Les bourses de la Fondation du millénaire que recevront les étudiants du Québec ne proviennent pas du gouvernement fédéral mais bien des contribuables du Québec qui se font faire les poches par le fédéral.

Que, de temps à autre, entre deux sessions de plantation de drapeaux, on daigne nous retourner un peu de notre dû, bravo!

Une feuille d'érable sur une enveloppe coûte moins cher qu'un *flag su'l houd*.

Mais de grâce, mes «bons princes», ne pensez pas enterrer les idéaux de nos jeunes par vos crasses transactions, ils pourraient bien se sentir insultés et vous le faire savoir.

**Normand McNicoll**  
Saint-Bruno, 26 février 1998

#### La fin du monde est arrivée!

Des Italiens et des Canadiens qui s'embrassent fêtant ensemble leur victoire commune en bobsleigh; une patineuse qui s'excuse auprès d'une rivale de l'avoir fait trébucher, trop pressée qu'elle était de vouloir en dépasser une autre; un skieur de fond qui se fend l'âme pour ne pas arriver le dernier; la passion qui s'allie au courage et à la démesure; le cœur, la solidarité et le patriotisme qui pallient à l'absence de talent; l'égoïsme et le nombrilisme noyés dans l'altruisme et la mise en commun; des vaincus, des grands athlètes déchus qui relèvent la tête avec dignité, capables de faire taire leur cruelle déception et d'acclamer les champions; des visages d'hommes qui laissent rouler dans leurs yeux et couler sous leurs yeux leur incontrôlable émotion; la belle championne

Catriona qui, au bras de son cow-boy ravi, promène partout son bonheur et sa joie de vivre; l'extraordinaire Tara Lipinski, d'à peine 15 ans, qui cabriole et sautille de joie comme une enfant de son âge; «Maman, c'est ta fille, Annie. Te rends-tu compte, te rends-tu compte, maman: j'ai gagné une médaille d'or!»

Qu'est-ce qui arrive subitement à mon monde indifférent, froid, désabusé, sans âme et sans cœur? Est-il tombé sur la tête ou l'a-t-il simplement perdue?

Ou a-t-il lui aussi subi l'effet irrésistible de la mari?

Ou est-ce El Niño qui a décidé encore une fois de faire des siennes?

C'est la fin de la nuit, à la presque aube, l'écran de la télévision est resté allumé, et moi, le cœur bouleversé, je me laisse emporter par le sommeil ou par le rêve, je ne sais plus, espérant seulement, dans ma demi-conscience, que ce matin-là le cadran oubliera de sonner et de me rappeler le quotidien.

**Claude Lamarche**  
Boucherville, 23 février 1998

#### Le frimas de la Côte-Nord

Je n'aurais pas écrit si je n'avais lu l'article de Lise Bissonnette sur le «frimas» de la Côte-Nord et si elle n'avait pas parlé de géographie locale et d'histoire locale.

Je crois au bien-fondé de ces deux disciplines, même si elles engendrent rarement des travaux de qualité parce que les bonnes intentions, seules, ne suffisent pas à créer des valeurs durables.

Je n'ai pas examiné les sources qu'elle a consultées. Je sais, toutefois, pour en avoir feuilleté des douzaines et vendu des centaines, que ces histoires de paroisses sont, 99 fois sur 100, insignifiantes.

A quoi peut servir aux jeunes ou

aux vieux de savoir que l'abbé Honorius Laverty a été vicaire à Sainte-Emilie-de-l'Énergie en 1907? Raulou Blanchard, le grand maître de la géographie laurentienne, disait que ces monographies locales lui étaient utiles, en partie, une fois sur cent.

J'aime quand même la vertu des journalistes qui croient un instant que nous avons un patrimoine transmissible: ils sont comme des lumières rasantes qui, dans le désert, donnent un relief à des petits riens subventionnés largement par un État erratique, sauveur de miesses et nourritur de Job québécois.

**Marc-Aimé Guérin**  
Président-directeur général  
Guérin, éditeur ltée  
Montréal, 3 mars 1998

#### Dion, insupportable

Stéphane Dion est didactique au possible. Il croit que c'est le Canada qui est venu le trouver pour parler en son nom. Alors il parle.

Il professe à qui mieux mieux, impérial, pète-sec. Chacune de ses observations lui semble naturellement à propos. Il dénonce l'erreur. Il révèle la vérité fédérale. Il s'en donne à cœur joie.

Un mot de Jacques Brassard ou de Lucien Bouchard et le voilà parti dans une leçon.

Seulement, il oublie une chose fondamentale pour un professeur. Cette chose, on pourrait la résumer ainsi: pour enseigner, il faut que votre public vous reconnaisse une autorité.

Or, Dion a beau s'accorder cette autorité, il s'avère que personne n'oserait plus même la lui prêter.

Il continue, malgré tout, comme si de rien n'était.

Et c'est ainsi que, aux yeux du public, Dion devient chaque jour de plus en plus insupportable.

**Jean-François Nadeau**  
Montréal, 3 mars 1998

#### LE PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE SIFFLERA TROIS FOIS...



### Droit de parole

**S**i j'emprunte le titre de cette chronique à l'émission de Télé-Québec, ce n'est pas que j'en sois un inconditionnel. Mais enfin, puisque ces braves gens en sont à célébrer leur vingtième anniversaire, pourquoi ne pas les saluer?

Il y était question vendredi dernier de la propension qu'ont (ou que n'ont pas) les Québécois aux débats. Comme de bien entendu, on estimait qu'à cet égard, *Droit de parole* avait bien des mérites.

Les invités venaient d'horizons divers. Là, rien à redire. Ils étaient 14, là il y a un os. Combien de temps leur restait-il, les pauvres, pour livrer leurs commentaires et leurs indignations? De l'heure et demie proposée, il fallait enlever les présentations, les mises en situation, les publicités (dont l'inénarrable message d'Ex-lax à savoir fédéraliste diffusé à quatre reprises, les interviews dans la rue toujours d'une navrante inutilité).

Il y eut quelques éclairs, des percées. Trop peu. Pour un Pierre Falardeau à peine sollicité, un Julius Grey omniprésent. Pour un professeur Lauzon en verve, trois ou quatre participants incolores. Et surtout les interruptions, commerciales ou non. On ne présente pourtant pas un débat comme un match de hockey. Encore là, signalons que pour les sports, on attend qu'un but soit compté avant de vendre la limonade. Quand on interrompt le développement d'une idée, l'expression d'un sentiment, pour nous présenter un tableau ou une succession d'instants pris sur le vif, je me sens floué. On m'a enlevé quelque chose.

Mais laissons *Droit de parole*. L'impression n'est pas que cette émission



Gilles Archambault

soit indispensable, extraordinaire ou plus humblement honnête. Mais bien de répondre à la question qu'on y posait. Les Québécois aiment-ils les discussions d'idées? Où peuvent-ils exercer leur talent pour la confrontation?

C'est se leurrer que de penser que la télévision puisse jouer ce rôle. Elle existe pour des raisons avant tout mercantiles. Quand elle ne vend pas des autos et de la bière, elle propose sa vision du monde. En divertissant (téléseries, événements sportifs, galas de tous ordres) et en imposant son interprétation de l'actualité.

Avant de se gausser des sociétés totalitaires, on devrait s'inquiéter de cette société néolibérale dans laquelle nous patageons en cette fin de millénaire. Pas de doute, nous sommes engagés dans le règne de la

### À PROPOS

#### ... de querelles de clocher en criminalité

Une étude du milieu des années 1980, à Philadelphie, indique que seulement 15 % des délits ont lieu dans le secteur de recensement où habitent les deux protagonistes. Dans 17 % des cas, les victimes sont de passage dans le secteur où résident les victimes et dans 20 % des incidents, ce sont au contraire les délinquants qui sont de passage dans le secteur résidentiel des victimes. Quant aux autres délits, ils étaient commisés dans des secteurs où ne résidait aucun des deux protagonistes. Cette étude est importante parce qu'elle établit que les deux tiers des délits sont commis dans les secteurs urbains où se rendent les victimes ou les délinquants (leurs points de destination) plutôt que dans les secteurs où ils vivent (leur point d'origine). On ne souligne pas assez l'intense mobilité de la vie urbaine.

Les sondages sur les trajets ou les déplacements intra-urbains à Montréal, réalisés tous les cinq ans par la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal, montrent que la mobilité des citoyens (c'est-à-dire la distance parcourue pour se rendre au travail ou à l'école, les trajets effectués pour fins de magasinage ou de loisir) a aug-

menté de manière très significative entre 1970 et 1995. Le volume de ces déplacements est considérable: dans la grande région métropolitaine (3,3 millions d'habitants), on dénombre en 1993, 4,8 millions de déplacements individuels par jour et cette estimation ne comprend pas les retours à domicile. Il n'est donc pas surprenant qu'en 1995, 57 % des délinquants à Montréal aient commis leurs délits à l'extérieur de leur quartier: c'est le cas de 41 % des agressions sexuelles connues de la police, de 38 % des vols de fait, de 61 % des cambriolages, de 67 % des vols qualifiés et de 75 % des vols de véhicules.

Les délinquants évitent ainsi de «passer à l'acte» près de leur lieu de résidence, en partie parce que la mobilité que procurent les transports publics et l'automobile élargit le rayon d'action de leur recherche d'occasions criminelles, en partie pour des raisons de prudence, en partie enfin parce que les opportunités criminelles sont inégalement distribuées dans l'espace urbain.

**Pierre Tremblay, dans Québec 1998, éditions Fides — Le Devoir.**

### LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, PIERRE CAYOUILLE, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteurs en chef adjoints JEAN-ROBERT SANSFAÇON, ROLAND-YVES CARIGNAN

Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ

2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

## IDÉES

La course à la direction du PLQ

## Le dilemme de Jean Charest

Le pari selon lequel Jean Charest pourrait mener les troupes libérales à la victoire grâce à une très nette domination sur Lucien Bouchard semble risqué

RICHARD NADEAU  
ÉRIC BÉLANGERLes auteurs enseignent tous deux  
au Département de science politique  
de l'Université de Montréal

Le chef conservateur Jean Charest fait actuellement l'objet d'intenses pressions pour se porter candidat à la succession de Daniel Johnson à la tête du Parti libéral du Québec. La décision à prendre est certes difficile pour le député de Sherbrooke qui n'a jamais caché sa préférence pour la scène fédérale et son ambition de devenir premier ministre du Canada. Dans ce bref article, nous examinons les raisons qui pourraient inciter Jean Charest à faire le saut sur la scène politique québécoise et les facteurs qui pourraient éventuellement l'amener à s'abstenir.

## L'effet Charest

L'effet Charest a été mesuré jusqu'ici à l'aide de questions hypothétiques où l'on demande aux répondants de dire comment ils voteront si le Parti libéral du Québec était dirigé par l'actuel chef conservateur. Ce type de question fournit certes une indication quant à la popularité de Jean Charest. Le Parti libéral gagne dix points de pourcentage (et le Parti québécois en perd autant) lorsque le nom de Jean Charest est mentionné, par rapport à une question conventionnelle sur l'intention de vote où le nom des chefs de parti n'est pas présenté. Pareil renversement, s'il se maintenait le jour du scrutin, assurerait la victoire au Parti libéral.

Ce résultat doit cependant être interprété avec prudence. Une partie de ce qu'on appelle l'effet Charest résulte probablement de la démission de Daniel Johnson en tant que telle. Le phénomène n'est pas nou-

veau. Les démissions de Lester Pearson, Pierre Trudeau et Brian Mulroney, par exemple, ont été suivies d'augmentations substantielles d'appui à leur parti avant même que ne soit véritablement engagée la lutte à leur succession. D'autre part, le simple fait de présenter, dans une question hypothétique, une figure politique nouvelle peut modifier les intentions de vote. Un sondage SOM montre que la mention des noms de Liza Frulla ou de Pierre Paradis réduit considérablement l'écart entre le PQ et le PLQ. En fait, les questions hypothétiques peuvent parfois créer des changements spectaculaires. Une question de ce type à propos Kim Campbell, par exemple, avait fait bondir l'appui au Parti conservateur de 18 points en mars 1993, soit à peu près le double de l'actuel effet Charest.

Les questions qui mentionnent explicitement le nom des chefs de parti peuvent aussi créer ce que l'on appelle un effet de «saillance», c'est-à-dire qu'elles tendent à gonfler un peu artificiellement l'importance que l'électeur accorde au facteur leadership dans ses choix électoraux. Or le chef n'est qu'un facteur parmi d'autres. En fait, comme le montre le tableau du haut, ce facteur ne semble pas avoir été le plus important au cours des dernières élections au Québec. À deux reprises, soit en 1985 et en 1994, les Québécois n'ont pas élu le chef qu'ils préféraient. Les frères Johnson, Daniel et Pierre-Marc, ont partagé le même sort, soit de subir la défaite même s'ils étaient plus populaires que leur opposant (Robert Bourassa et Jacques Parizeau).

## La satisfaction envers le gouvernement

C'est plutôt la satisfaction envers le gouvernement sortant qui semble avoir été la variable clé expliquant les victoires et les défaites des gouvernements sortants. La satisfaction élevée envers les gouvernements Bourassa en 1973, Lévesque en 1981 et Bourassa en 1985 s'est traduite par la réélection de

## LA POPULARITÉ D'UN CHEF

Satisfaction envers le gouvernement, popularité des chefs et résultats des élections au Québec depuis 1973 (en pourcentage %).

	Performance du gouvernement		Meilleur chef		Gouvernement sortant
	Satisfaits	Insatisfaits	Premier ministre	Chef de l'opposition	
1973	56	35	37	18	REÉLU
1976	26	68	18	27	BATTU
1981	63	30	50	27	REÉLU
1985	39	53	44	35	BATTU
1989	57	41	42	21	REÉLU
1994	40	59	40	31	BATTU

Les données proviennent de sondages CROP effectués durant les semaines précédant les élections mentionnées ci-dessus. Deux formulations ont été utilisées pour évaluer la popularité des chefs: «Personnellement, qui souhaiteriez-vous voir diriger le gouvernement du Québec après les prochaines élections au Québec?» ou «Vos préférences partisans mises à part, lequel des leaders suivants ferait le meilleur premier ministre du Québec?» Les questions de 1973 et 1976 incluaient les chefs des principaux partis. Par la suite, le choix se limitait aux leaders du PQ et du PLQ. La question sur la satisfaction est: «Êtes-vous très satisfait, assez satisfait ou peu satisfait ou pas du tout satisfait de la performance du gouvernement du Québec?»

Popularité de Jean Charest et de Lucien Bouchard lors du référendum d'octobre 1995.

	Ensemble francos	
	Ensemble	Francos
Lucien Bouchard	58	64
Jean Charest	50	48
Mario Dumont	52	56
Jacques Parizeau	44	48
Daniel Johnson	43	40
Jean Chrétien	43	39

Les données de 1993 et 1997 (dans le texte) de même que celles du deuxième tableau correspondent au score moyen obtenu à une question où 0 représente une évaluation très négative du chef et 100 une évaluation très positive. Pour une description détaillée de l'étude sur l'élection canadienne, voir le Globe and Mail du 7 juin 1997. Le sondage de 1995 a été effectué durant les deux dernières semaines de la campagne référendaire sous la direction des professeurs Harold D. Clarke et Allen Kornberg (Clarke et Kornberg PS 1996; taille échantillonnale: 1005).



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

ces gouvernements alors que l'insatisfaction envers les gouvernements Bourassa en 1976, Lévesque-Johnson en 1985 et Bourassa-Johnson en 1994 a provoqué leur défaite. De ce point de vue, la satisfaction enregistrée dans les derniers sondages envers le gouvernement Bouchard — elle varie de 52 à 60% — constitue

sans doute une donnée importante dans la réflexion de Jean Charest.

Deux autres facteurs signalent également que les chances de réélection du gouvernement Bouchard seraient plutôt bonnes. Il y a d'abord la tendance bien ancrée au Québec depuis quelques décennies et qui consiste à accorder un second man-

dat au gouvernement sortant. Depuis la victoire de Jean Lesage en 1960, ce fut le cas en 1962, en 1973, en 1981 et en 1989, la défaite de l'Union nationale en 1970 constituant la seule exception à ce *pattern*. L'autre facteur favorisant la réélection du gouvernement actuel est la baisse du taux de chômage au Québec depuis 1994. Lors des cinq élections où le taux de chômage était en hausse d'environ deux points de pourcentage ou plus par rapport à l'élection précédente, soit en 1960, en 1970, en 1976, en 1985 et en 1994, le gouvernement sortant a été battu. Par contre, lorsque le taux de chômage est resté relativement stable ou était en baisse (1962, 1966, 1973, 1981 et 1989), le gouvernement sortant a été réélu quatre fois sur cinq, la seule exception, 1966, étant due à l'incongruité de la carte électorale qui avait alors permis à l'Union nationale d'obtenir plus de sièges à l'Assemblée nationale avec moins de voix que le Parti libéral (41 contre 47%).

## Jean Charest contre Lucien Bouchard

Pour remporter cette victoire, le chef conservateur doit compter d'abord sur sa popularité personnelle. Or comment se compare cette popularité par rapport à celle de Lucien Bouchard, en particulier chez les francophones? Pour le savoir, on peut examiner des données correspondant aux principaux moments où les chemins de Lucien Bouchard et de Jean Charest se sont croisés.

En 1993, Jean Charest lutte pour sa survie politique dans la circonscription de Sherbrooke. Battu par Kim Campbell, au terme d'une course au leadership durant laquelle il avait dit vouloir faire «son affaire» du Bloc québécois, il mène une campagne plutôt discrète. L'affrontement avec Lucien Bouchard est très indirect et les électeurs conservent leur faveur aux deux chefs, avec un léger avantage pour Lucien Bouchard, particulièrement chez les francophones. Les deux leaders croisent le fer de manière plus directe lors de l'élection fédérale de 1997. Comme en 1993, l'évaluation

des deux chefs est globalement la même dans l'ensemble de l'électorat avec, de nouveau, un léger avantage pour Lucien Bouchard chez les francophones (voir le texte intitulé «Le chef et la cause» dans *Le Devoir* du 4 juillet 1997, page A 9). En 1995, Jean Charest joue un rôle de premier plan comme ténor du camp du NON et Lucien Bouchard est désigné comme le négociateur en chef d'un partenariat politique et économique entre un éventuel Québec souverain et le reste du Canada. Le tableau du bas montre qu'à ce moment-là Lucien Bouchard l'emporte aisément sur le chef conservateur dont l'évaluation est à peine égale à celle de Jacques Parizeau chez les francophones et clairement inférieure à celle de Mario Dumont. C'est l'impopularité des autres chefs fédéralistes en octobre 1995, plus que la popularité de Jean Charest en tant que telle qui frappe.

Ces chiffres montrent que le pari selon lequel Jean Charest pourrait mener les troupes libérales à la victoire en compensant les facteurs qui semblent favoriser la réélection du Parti québécois par une très nette domination sur Lucien Bouchard semble risqué. Cela dit, Jean Charest dispose peut-être de deux autres cartes dans son jeu. La première est l'opposition d'une nette majorité de Québécois à la tenue d'un référendum au cours des prochaines années. Le député de Sherbrooke pourrait, avec peut-être plus de force et de conviction que ne l'a fait Daniel Johnson, faire valoir que son élection dispenserait le Québec de ce référendum et de l'incertitude politique et économique qui l'accompagneraient. Jean Charest pourrait également faire valoir que le capital politique dont il dispose dans le reste du Canada lui permettrait de défendre mieux que quiconque les intérêts du Québec. Quoi qu'il en soit, la décision à prendre n'est pas facile pour le chef conservateur qui doit légitimement se demander si la route vers le 24 Sussex Drive passe par l'Assemblée nationale du Québec.

## Plan de redressement des finances de Montréal

## Un peu de respect pour les élus municipaux ne nuirait pas à la solution du problème

Bien plus que l'accumulation de rapports techniques et d'études, c'est d'un dialogue constructif et fructueux entre élus de deux paliers différents dont nous avons le plus besoin

GILLES VAILLANCOURT  
Maire de Laval

Au cours des prochains jours, les membres du Conseil des ministres seront amenés à se pencher sur un dossier d'une grande complexité. Le plan de redressement des finances de la Ville de Montréal préparé par le ministre des Affaires municipales vise à alléger d'un peu plus de cinquante millions de dollars les charges financières de la Ville de Montréal pour l'année en cours.

En effet, au cours des derniers jours, les médias ont repris ce que des sources bien informées avaient filtré à propos de ce plan, notamment qu'il reposerait sur les économies escomptées de la fusion éventuelle des trois sociétés de transport de l'agglomération montréalaise. Il faut cependant savoir que les estimations qui deviennent accessibles au fur et à mesure de l'approfondissement de cette question feraient état d'économies d'ordre très modestes. Ces soit-disant «économies» reposerait en outre soit sur des modifications à la baisse de la qualité du service offert aux usagers, soit encore sur des hausses des droits d'immatriculation ou des taxes sur l'essence!

Il m'apparaît difficile, à l'heure actuelle, de déceler quel serait le véritable intérêt des contribuables du Grand Montréal dans ce projet de redressement pour Montréal. D'autres parties de ce plan de redressement seraient le fruit de nouvelles mises en commun intermunicipales sur l'île de Montréal; les enjeux en matière d'organisation des services publics sont trop importants pour que nous négligions de nous assurer que de telles initiatives assurent bel et bien des retombées bénéfiques pour l'ensemble des citoyens de l'île, et ne soient pas conçues comme des expédients.

Je ne saurais trop insister sur le fait que les problèmes budgétaires de la Ville de Montréal sont aigus et nécessitent une action correctrice. Le simple fait de savoir que l'actuel budget de la Ville de Montréal a été adopté en planifiant un «différentiel» de 125 millions entre les revenus et les dépenses illustre la situation difficile dans laquelle se trouve plongée l'actuelle administration. Comme la question est

d'une grande complexité, personne ne doit porter seul l'ensemble de la responsabilité, et les torts, s'il y en a, doivent être largement partagés.

D'une part, il faut rappeler ce que tout le monde sait déjà: Montréal étouffe entre un carcan fiscal mal adapté à sa situation de grande ville dispensatrice d'une foule de services évolués, et une structure de dépenses trop lourde pour ses sources de revenus. J'ai personnellement toujours pensé que c'était une modification aux règles trop contraignantes de la fiscalité municipale qu'il fallait envisager en priorité pour Montréal. La fiscalité foncière actuelle est mieux adaptée à des administrations municipales de plus petite dimension. De plus, lorsqu'elle est en croissance continue comme c'est le cas à Montréal et dans la région, surtout pour le secteur non résidentiel, la fiscalité foncière ne peut suffire à l'ensemble des besoins d'une métropole. Il n'y a d'ailleurs aucune autre grande ville de la taille de Montréal qui réussit à tirer son épingle du jeu avec un éventail aussi limité de moyens fiscaux.

## Une ville comme les autres?

Mais voilà! À Québec, on semble croire finalement que Montréal n'est qu'une municipalité parmi des centaines d'autres au Québec, ou encore une parmi plusieurs «villes-centres». Le monde municipal, par l'entremise de l'UMQ, demande pourtant depuis maintenant cinq ans qu'une réforme en profondeur de la fiscalité municipale puisse mener vers une diversification des sources de revenus des villes — et de Montréal en priorité — sans que les gouvernements qui se sont succédés à Québec n'aient jugé bon de corriger la situation.

D'autre part, les gouvernements qui se sont succédés ont eux-mêmes, par leurs agissements, précipité la crise fiscale à Montréal: les transferts successifs de charges financières, en sept ans, ont provoqué un alourdissement considérable du problème montréalais, de l'ordre de 150 millions chaque année. Qu'on en juge en fonction d'un éclairage particulier.

150 millions transférés à la Ville de Montréal en quelques années, et un «trou» de 125 millions dans le budget actuel... N'eût été de ces transferts, les finances de la Ville de Montréal seraient équilibrées aujourd'hui, et une partie importante du problème serait derrière nous.

Le fond du problème est triste, mais il y a pire. Il y a la forme, ou plutôt le manque de formalité le plus élémentaire. Les interventions gouvernementales ponctuelles envers la Ville de Montréal se sont multipliées, sans trop d'égard pour les élus montréalais. Est-il besoin de rappeler que le maire de Montréal (c'est notamment aussi le cas à Laval, incidemment!) est élu par un collège électoral sans équivalent au Québec? Même un ministre ne peut prétendre avoir été le choix direct d'autant de citoyens. Le système municipal est le seul au Québec, parmi nos institutions publiques, qui permet au chef du pouvoir exécutif d'être élu par l'ensemble de la population. Cette réalité ne peut être passée sous silence car elle sert d'assise au pouvoir local et, dans le cas de Montréal, témoigne de l'importance du rôle que joue le maire de la métropole dans l'équilibre politique québécois.

Revenant à la question qui se présentera au Conseil des ministres cette semaine, je rappellerai ceci: agir vite est une chose qui, à première vue, peut sembler inévitable étant donné l'urgence des problèmes de la Ville de Montréal. Cependant, agir sans disposer de tout l'éclairage nécessaire en est une autre, qui risquerait d'engendrer des erreurs qui serviraient bien mal l'intérêt des contribuables de la grande région métropolitaine. Dans l'intérêt de toute la population du Grand Montréal, il faut éviter à l'actuel Conseil des ministres de commettre une erreur sous prétexte d'en corriger d'autres qui ont été faites dans le passé par lui-même ou d'autres gouvernements qui l'ont précédé.

## Contre toute «conscrition»

En conséquence, j'ai la certitude que toute décision gouvernementale qui viserait à mettre à contribution, d'une fa-

çon ou d'une autre, les contribuables de l'extérieur de la Ville de Montréal pour alléger le fardeau de l'administration montréalaise serait très mal accueillie par les citoyens des autres villes de la grande région métropolitaine, dont les 350 000 Lavallois, qui estiment à juste titre ne pas être les responsables de l'état actuel des finances de la ville voisine. Non seulement les contribuables du Grand Montréal n'ont pas à être «conscrits» dans un éventuel plan de redressement de Montréal, mais ces derniers ont à mon avis suffisamment fait les frais au cours des dernières années de toutes sortes de mesures, baisses de services ou hausses du fardeau fiscal, destinées à faire disparaître le déficit de la province.

Cette affirmation ne signifie aucunement une quelconque forme d'insensibilité à l'endroit de la métropole de la part de ses partenaires du Grand Montréal, bien au contraire. Il y a quelques jours, j'adressais au premier ministre, à titre de président de la Conférence des maires de la rive nord, une lettre par laquelle je l'invitais à créer une table d'élus municipaux et provinciaux pour que les dimensions politiques et administratives des problèmes de la région métropolitaine de Montréal soient enfin évaluées avec toute la clarté et la sérénité requises par la situation.

Bien plus que l'accumulation de rapports techniques et d'études, par ailleurs indispensables à la compréhension de phénomènes complexes, c'est d'un dialogue constructif et fructueux entre élus de deux paliers différents dont nous avons le plus besoin. Un tel dialogue pourrait mener à mon avis à des solutions conçues pour résister à l'épreuve de la réalité. L'urgence de la situation et l'imprécision que pourrait engendrer la multiplication des initiatives ministérielles à l'égard du Grand Montréal m'incitent à réitérer publiquement cette demande. L'enjeu en vaut la chandelle, puisqu'il s'agit d'accompagner le Grand Montréal dans sa transformation économique et structurelle. Nous avons toutes les chances de réussir à relever de tels défis si nous nous donnons le bon sens moyens. En tout premier lieu, il faut que soient rétablis le respect et les bons procédés entre représentants dûment élus par la population du Grand Montréal.

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapiere (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Charrier (régions), Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Brian Myles (politique municipale), Isabelle Paré (santé), Jean Fichette (justice), Clément Trudel (relations de travail), Serge Truffaut (questions urbaines); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (arts visuels et théâtre), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Louise Leduc (musique); Jean-Pierre Legault, Odile Tremblay (cinéma); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dutrisac, Benoît Munger, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cornélière (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Judith Lachapelle, Marie-Claude Petit (commissaire); la documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (arts publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guyline Ouellet, Claire Paquet, Micheline Ruelland (publicitaires); Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Francine Ouellet (secrétaire); LA PRODUCTION Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Christian Vien, Olivier Zuida. SERVICE À LA CLIENTÈLE Johanne Brien (responsable), Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne d'Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleurs), Ghislaine Lalleur, Danielle Nantel (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

# LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

### À lire dans *Le Devoir*, demain



Les œuvres que présentent aujourd'hui les Grands Ballets Canadiens ne ressemblent souvent plus aux grands classiques d'antan. Ceux-ci laissent leur place à des auteurs contemporains qui amènent un vent de renouveau artistique unique pour la compagnie, et qui, surtout, coûtent moins cher que des productions classiques. Un dossier sur la situation de la danse, à lire dans le cahier Arts de demain.

Aussi, dans le cahier Livres, une entrevue avec l'écrivain Jacques Poulin (ci-dessus) à propos de son tout dernier livre, *Chat sauvage*.

## DORÉ

SUITE DE LA PAGE 1

attaché politique dans l'équipe de M. Doré, et Jacques Aubry, qui fut l'un des piliers derrière l'élection de Pierre Bourque en 1994. M. Sauvè bénéficie également d'appuis de gens d'affaires influents, comme le promoteur immobilier Phil O'Brien. Il a aussi l'appui d'anciens politiciens, l'ancien président du comité exécutif sous Drapeau, Yvon Lamarre, et John Gardiner, membre de l'équipe Doré.

Si ce dernier réussit sa démarche, il pourra ainsi gagner les premiers éléments d'une machine électorale, qui lui fait défaut pour l'instant.

M. Doré cherche également à convaincre Pierre Paquette, vice-président de la CSN, et Florence Juncat-Ade-not, présidente-directrice générale de l'Agence métropolitaine de transport (AMT), qui réfléchiraient sérieusement à se lancer en politique municipale. La professeure Yolande Cohen, qui dirige un groupe de réflexion sur Montréal, a également été contactée.

Des approches ont été faites ou le seront dans les prochains jours auprès d'actuels conseillers municipaux, dont Martin Lemay, André Lavallée et Pierre Goyer.

Hier matin, M. Doré a rencontré Michel Lemay, qui a présidé le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) avant de créer en décembre dernier Réseau Montréal, un mouvement politique composé de démissionnaires du RCM. M. Lemay entend proposer dès aujourd'hui au comité de coordination d'appuyer la candidature de M. Doré.

«Dans le décor actuel, je suis content de sa décision. Il commençait à être temps qu'on voit clair dans la situation. [...] Je dis que la fin de la récréation est arrivée. Bâtons la troisième voie», a tranché M. Lemay, pour qui l'expérience de M. Doré est le principal atout.

Chose certaine, le passage de M. Doré à la tête de Montréal entre 1986 et 1994 lui donne l'avantage de la notoriété sur ses éventuels adversaires et ce, malgré un bilan inégal. Selon le sondage Léger et Léger, Jean Doré obtient 26,2 % d'appuis, Jacques Duchesneau, le directeur du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal, se classe deuxième avec 17,2 %.

Thérèse Daviau, qui brigue la chefferie du RCM, doit se contenter d'une troisième place avec 16,1 %. Elle bat toutefois Pierre Bourque, qui récolte 15,1 % d'appuis. Le chef de l'Action municipale Montréal, Pierre Gagnier, arrive dernier avec 3,5 %.

Dans une bataille sans M. Duchesneau, dont les amis semblent plus désireux que lui de le voir maire, Jean Doré obtient 31,6 %. Mme Daviau est deuxième, mais loin derrière avec seulement 18,2 %. Le maire sortant la talonne avec 17,5 %. Conrad Sauvé ne récolte qu'un maigre 3,1 % et Pierre Gagnier ferme la marche avec 3 %.

Ce sondage, dont Radio-Canada a révélé le contenu hier, démontre également que le mécontentement envers Pierre Bourque ne se dément pas. Les Montréalais souhaitent à 76,6 % un changement à la mairie de Montréal.



**S.V.P. Assurez-vous que ce papier journal soit recyclé.**

## LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: [www.ledevoir.com](http://www.ledevoir.com)

### Comment nous joindre?

#### La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333  
Par télécopieur (514) 985-3360  
Par courrier électronique [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)  
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

#### La publicité

Au téléphone (514) 985-3399  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

#### Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344  
Par télécopieur (514) 985-3340

#### Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322  
Par télécopieur (514) 985-3340

#### Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355  
du lundi au vendredi de 8h à 16h30  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québec LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québec Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Erroir de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

### Enquête Sondagem

## Les Québécois souhaitent une baisse des frais de scolarité

PIERRE O'NEILL  
LE DEVOIR

L'éducation coûte déjà trop cher aux étudiants et aux parents. Considérant qu'ils font déjà plus que leur part, il serait injuste de leur demander de déboursier davantage.

La majorité des Québécois (57,3 %) estiment même que les frais de scolarité à l'université devraient être diminués, ce que contestent les 21,6 % qui plaident plutôt pour le statu quo et les 9,2 % qui consentiraient à ce qu'ils soient augmentés.

Ce sont là les principales données d'une enquête d'opinion publique que la maison Sondagem a effectuée, entre les 3 et 6 mars, auprès de 1048 personnes. Le taux de réponses est de 61,8 % et la marge d'erreur statistique maximale est de plus ou moins 3,1 %, 19 fois sur 20.

Selon ce sondage, réalisé pour le compte de Télé-Québec, du *Devoir* et du quotidien *Le Soleil*, 50 % des Québécois s'opposent à ce que l'on exige une plus grande participation des étudiants et des parents au financement des études supérieures.

Il y a deux semaines, un autre sondage faisait dire à 83,5 % des Québécois que non seulement les étudiants ont besoin d'une aide financière mais qu'elle doit venir des gouvernements. Seulement 6,6 % sont d'avis que les étudiants devraient se débrouiller seuls.

Au Québec, qui s'instruit s'endette aussi. Un étudiant sur deux poursuivant des études postsecondaires reçoit un prêt garanti par l'État. Environ 10 % d'entre eux ne remettent pas l'argent de leur prêt, alors que 9,3 % réglent leur dette un an après la fin de leurs études.

En somme, le gouvernement verse en prêts et bourses environ 800 millions par année, dont 45 millions sont perdus dans des faillites et 30 millions dans de mauvaises créances d'étudiants qui, très souvent, n'ont pas obtenu

leur diplôme. Le gouvernement perd un autre 40 millions au profit d'étudiants qui fuient aux États-Unis ou au Canada anglais sans rembourser leur dette.

La Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec croit pour sa part que le gouvernement du Parti québécois n'aura pas d'autre choix que d'augmenter les frais de scolarité et qu'il devra procéder rapidement. Les universités québécoises ont fait leur part de compressions budgétaires, qui n'ont pu être compensées par des hausses de frais scolaires.

La ministre de l'Éducation, Pauline Marois, se proposait de consentir au dégel des frais de scolarité à l'université, mais les réactions du milieu étudiant l'ont forcée à faire marche arrière, face à une paralysie presque complète des cégeps et au mouvement de contestation qui menaçait de s'étendre aux universités. Elle a donc décrété le maintien du gel pour la durée de ce mandat gouvernemental.

L'effet des compressions budgétaires a été plus dur au Québec que partout ailleurs en Amérique. Les universités québécoises consacrent maintenant moins d'argent en moyenne par étudiant qu'elles le faisaient il y a cinq ans.

Ce qu'il faut savoir surtout, c'est qu'il en coûte encore moins cher d'étudier au Québec que n'importe où au Canada, près de deux fois moins. C'est vrai également pour l'endettement. Au Québec, les étudiants sont 50 % moins endettés que les étudiants de l'Ontario ou de la Colombie-Britannique à la fin d'un premier cycle universitaire.

Les recteurs d'universités ont-ils raison de préconiser une augmentation des droits de scolarité? Serait-il acceptable qu'un étudiant québécois paie autant qu'un étudiant étranger? En quoi cela remettrait-il en question l'accessibilité aux études postsecondaires?

Ce sont quelques-unes des questions auxquelles tenteront de répondre ce soir les invités de Françoise Guénette, l'animatrice de l'émission *Droit de parole*.

## LOI SPÉCIALE

SUITE DE LA PAGE 1

permettant aux municipalités de respecter leurs prévisions budgétaires de 1998. La loi n'aidera pas certaines municipalités à s'entendre avec des syndicats «entétés», dit-il, mais le gouvernement accompagne finalement les municipalités tel que demandé au départ par l'UMQ.

«Ça ne règle rien dans les salaires et les relations de travail municipales», ajoute-t-il. Le rapport de force, les municipalités ne l'ont toujours pas face aux syndicats. Il faudra revoir le Code du travail et c'est un autre débat qu'on entend bien entreprendre. Environ deux tiers des syndiqués du secteur municipal québécois ont conclu des ententes avec leur employeur municipal depuis l'été dernier pour la récupération de 6 % des coûts de main-d'œuvre, permettant de répondre à la facture de 375 millions du gouvernement. Les pompiers de Montréal sont parmi les derniers à avoir conclu une entente, mais il reste encore certains groupes importants comme les employés de la STCUQ et les syndiqués de la Ville de Trois-Rivières.

Dans la loi spéciale, les Villes de Montréal et de Québec sont touchées par des modifications à leur Charte. Dans le cas de Montréal, l'entente intervenue entre la Ville et les syndicats locaux prévoit l'utilisation d'un gain actuariel qui réduit les amortissements et permet des économies au trésor montréalais. À Québec, la Charte est modifiée pour ramener la cotisation minimale de la Ville aux régimes de retraite de 15 à 13 %.

Outil optionnel mis à la disposition des municipalités, la loi 414 vise donc à résoudre les litiges qui restent à régler dans le but de réduire la masse salariale des villes sans augmenter le fardeau fiscal des contribuables. La municipalité qui le souhaite aura sept jours pour se prévaloir du mécanisme et établir une proposition finale à faire à ses syndiqués. Les mesures d'économies peuvent porter sur les conditions de travail ou utiliser les régimes de retraite, mais sans affecter les taux et les échelles de salaire.

En outre, les municipalités doivent effectuer une réduction équivalente, jusqu'à un maximum de 6 %, sur les salaires des élus municipaux. À Montréal et à Québec, toutefois, cette réduction affectant les maires et les conseillers sera spécifiquement de 6 %.

Également, l'ensemble des municipalités peuvent avoir recours à des mesures temporaires (rétroactives) d'économies pour atteindre cette année l'objectif de réduction fixé à 6 %, objectif qui, d'autre part, reste récurrent.

Par la suite, les syndicats auront sept jours pour répondre à l'offre ultime de l'employeur en faisant une contre-proposition. Cette offre ne devra cependant pas avoir pour effet d'af-

fecter les services à la population. Après cette période, un juge interviendra dans un processus de médiation devant durer également sept jours. Enfin, le juge aura dix jours supplémentaires pour rendre une sentence arbitrale si les deux parties ne s'entendent toujours pas.

Dénonçant ce qu'elle appelle un «faux projet de loi» et un «bombon aux syndicats», la critique libérale Margaret Delisle pense que le projet de loi 414 bouillera les relations de travail dans les municipalités pour les dix prochaines années.

Selon elle, il s'agit d'une législation inéquitable pour deux raisons. D'abord, les deux propositions, municipale et syndicale, devraient être déposées simultanément devant un arbitre. Ensuite, Mme Delisle soutient que le gouvernement fait porter l'odieux de l'échec des négociations aux élus en forçant une réduction de 6 % de leurs salaires.

De son côté, le chef de l'ADQ, Mario Dumont, tout comme le député libéral Claude Béchard lors de la période de questions à l'Assemblée nationale, a dénoncé la loi spéciale puisque la récupération sur les coûts de main-d'œuvre se fera selon lui «sur le dos des jeunes». Selon le chef de l'ADQ, les municipalités font comme le gouvernement avec les employés du secteur public en pénalisant les travailleurs temporaires et occasionnels, des jeunes pour la plupart.

### «Une écoeuvanterie magistrale»

Le premier ministre Lucien Bouchard a louangé, hier, les représentants syndicaux et les élus pour leur sens des responsabilités et leur courage dans ces négociations. «Je dois dire, a-t-il dit, que les parties, dans cette affaire, qu'il s'agisse des élus municipaux ou des représentants des syndiqués, se sont comportés de façon responsable. Je dois rendre ce témoignage.» «Il faut saluer le courage et le sens des responsabilités extraordinaires des dirigeants syndicaux et des salariés dans ce dossier», a précisé M. Bouchard.

Le président de la CSN, Gérald Larose, membre de la Coalition québécoise des secteurs municipal et transport, se demande pourquoi adopter une loi spéciale puisqu'il n'y a pas de grève et que la santé et la sécurité ne sont pas en danger. «C'est un abus de pouvoir, a-t-il lancé, une écoeuvanterie magistrale.»

Le directeur général du SFCP-FITQ, Gilles Charland, représentant la très grande majorité des syndiqués du monde municipal, est en fureur. Il a promis des mesures qui feront sentir la colère des travailleurs municipaux, qui profiteront des élections «pour frapper les municipalités qui ont visé sur nous à boulets rouges en les inondant avec des griefs qui vont coûter beaucoup plus cher que le 6 %».

Avec *La Presse canadienne*

## UNIVERSITÉ Une ouverture commerciale intéressante pour les annonceurs

SUITE DE LA PAGE 1

attitudes moins mercantilistes et plus réservées devant le phénomène de la consommation.

La publicité commerciale a commencé il y a quelques années avec de petites affiches ne dépassant pas 11 pouces par 17 pouces, installées sur les portes des toilettes. Au début, les messages s'apparentaient davantage à des annonces de services publics, comme «Utilisez un condom» ou «Utilisez le transport en commun». Mais le glissement commercial n'a pas tardé et la gamme des produits annoncés inclut tout ce qui peut faire rêver un jeune.

Non seulement l'Université de Montréal, mais également l'Université Laval, l'Université de Québec à Montréal et de nombreux cégeps ont emprunté cette voie. À l'été 1997, l'Université de Montréal faisait un pas de plus et installait de grands panneaux publicitaires dans les endroits les plus passants, où circulent facilement entre 40 000 et 50 000 personnes.

Il est inutile de préciser que, pour les annonceurs qui ont beaucoup de difficultés à rejoindre le marché des 18-34 ans, cette ouverture commerciale est très intéressante. A court, mais aussi à moyen terme. Car il n'est jamais trop tôt pour développer de bonnes habitudes de consommation.

Le vice-recteur à l'administration, Patrick Molinari, affectionne particulièrement la publicité de la Golf de Volkswagen, conçue spécialement pour le milieu universitaire, sur laquelle on peut lire, pour accompagner la photographie de la voiture, «Ses facultés sont supérieures». «Elle est splendide», commente M. Molinari. Pour M. Keel, au contraire, voilà un détournement pervers des valeurs universitaires.

Le vice-recteur à l'administration fait valoir que l'université de modèle monacal ne correspond plus à la société. «Quand on part du vestiaire pour se rendre à la cafétéria et qu'on voit une affiche de Guess Jean, je ne crois pas que cela perturbe la qualité des apprentissages», dit-il, rap-

pelant que les affiches sont interdites dans les lieux de recherche et d'enseignement.

La Fédération des associations étudiantes du campus de l'université, qui a pris position sur cette question mercredi soir, veut que l'université restreigne encore davantage le périmètre commercial en excluant tous les pavillons à caractère universitaire. «Nous n'avons pas de problème avec la publicité sur les bandes de la patinoire ou ailleurs au pavillon des sports, mais on devrait laisser le pavillon Jean-Brillant hors de tout cela», résume le secrétaire général de la Fédération étudiante, Patrice Allard.

«Ce n'est pas tant une question de mauvais goût qu'une question de quantité. Il semble qu'à chaque tournant il y a une affiche. Nous commençons à ressembler à un centre commercial», estime-t-il.

L'invitation à la consommation sur les campus a débuté en 1994 lorsque deux jeunes futés, Carl Grenier et Guy Fortin, ont eu l'idée de vendre de la publicité qui serait affichée dans les toilettes des établissements universitaires et collégiaux, au-dessus des urinoirs pour les hommes et derrière les portes des toilettes pour les filles.

Cinq ans plus tôt, les deux étudiants en marketing à l'Université du Québec à Trois-Rivières avaient reçu de l'association étudiante de la constituante le mandat de préparer des messages d'information sur les maladies transmises sexuellement, en s'assurant que les filles et les garçons recevaient une information complète, donc différente.

Les deux étudiants opérèrent pour les toilettes. Le succès de la campagne d'information fut telle que deux ans plus tard les deux ex-étudiants fondaient leur compagnie et installaient de la publicité dans les toilettes de 800 restos-bars. Puis dans celles des centres sportifs. En 1994, ils s'attaquaient aux universités et collèges, où ils ne rencontrèrent que très peu de résistance, de sorte qu'aujourd'hui leur entreprise, Zoom médias, affiche dans des dizaines de milliers de toilettes, dont celles de 51 institu-

## Nouveaux accrochages en Cisjordanie

Hébron, Cisjordanie (AP) — Pour la troisième journée consécutive, de nouveaux accrochages ont éclaté hier en Cisjordanie entre jeunes Palestiniens et soldats israéliens. Au moins 18 Palestiniens ont été blessés par des balles en caoutchouc et un photographe palestinien indépendant a été atteint à la tête par une pierre.

Par ailleurs, un automobiliste israélien a ouvert le feu sur des jeunes qui lançaient des pierres sur son véhicule, blessant grièvement un Palestinien de 23 ans à l'abdomen. Ces violents incidents surviennent deux jours après la mort de trois ouvriers palestiniens tués près d'Hébron dans ce qui apparaît comme une bavure de l'armée israélienne.

Lors des accrochages de la journée, les forces israéliennes sont intervenues avec des tirs de grenades lacrymogènes et de balles en caoutchouc pour disperser des rassemblements en particulier à Hébron, dans un camp de réfugiés de Jérusalem, à Bethléem et Doura, dont étaient originaires les trois ouvriers palestiniens tués mardi soir par l'armée israélienne. Interrogé par des journalistes à Gaza, le président de l'Autorité palestinienne Yasser Arafat a émis l'espoir que la reprise des pourparlers de paix israélo-palestiniens «Nous devons à nouveau exprimer notre volonté de commencer les négociations qui permettront de bâtir un avenir fait d'espoir et de paix entre nos deux peuples et prévenir de nouvelles tragédies», a-t-il lancé dans un message à la télévision.

A Hébron, où se sont déroulés les incidents les plus violents de ces derniers jours, l'épaisse fumée noire de pneus incendiés recouvrait la ville. Des dizaines de protestataires, armés de lance-pierres et de frondes, ont lancé pierres et cocktails Molotov sur les militaires israéliens.

## SQ

SUITE DE LA PAGE 1

publique ultérieurement, a-t-il ajouté.

Par ailleurs, M. Coulombe aimerait augmenter la proportion de femmes, de représentants des minorités visibles et de personnes parlant d'autres langues que le français. Il y a actuellement 226 femmes sur 3660 dans les effectifs de la SQ, soit environ 7 %, une proportion que M. Coulombe souhaite augmenter à 30 % à plus long terme.

D'autres réformes sont prévues touchant les enquêtes criminelles, le processus disciplinaire, la formation et la modernisation technologique, a noté M. Coulombe.

L'annonce du directeur général intérimaire de la Sûreté du Québec a suscité de nombreuses interrogations chez ceux qui suivent de près l'enquête de la commission Poitras, dont le professeur Jean-Paul Brodeur de l'École de criminologie de l'Université de Montréal. Celui-ci estime que la Sûreté prend «un certain risque» en nommant des personnes qui pourraient éventuellement être montrées sous un «éclairage défavorable» au dépôt du rapport de la commission Poitras.

«Il est de plus douteux que la SQ se soit livrée à ces réformes en ignorant les ministères de la Sécurité publique et de la Justice», déplore Jean-Paul Brodeur, qui est d'avis que ces ministères devraient avoir des comptes à rendre. Cette attitude de la SQ se rattache plus à son passé qu'à un nouveau départ.

Les policiers Bernard Arseneault, Louis Boudreault et Hilaire Isabelle, à l'origine de la commission d'enquête sur la Sûreté du Québec, sont satisfaits de la décision gouvernementale et du directeur de la SQ, Guy Coulombe, de s'en tenir pour l'instant à des nominations intérimaires quant aux postes de directeur général adjoint.

Au nom de ses clients, soit MM. Arseneault, Boudreault et Isabelle, Me Jean Keable se réjouit de ce que les autorités gouvernementales et la direction de la SQ aient ainsi tenu compte, en partie, de leurs observations sur la nécessité de maintenir le statu quo quant à l'évaluation de la carrière de ces officiers supérieurs (Boudeau, Proulx, Bouchard et Despelteau) dont la conduite fait l'objet d'un examen par la commission Poitras.

M. Keable note le «fait plutôt rare» que les nominations par intérim ont fait l'objet d'un décret gouvernemental. Il estime que cette façon de faire «laisse la porte ouverte à une réévaluation de ces nominations après le dépôt du rapport de la commission Poitras».

tions scolaires, 35 d'entre elles au Québec (des universités et des cégeps).

Il y a deux ans, Zoom Médias lançait de petits panneaux parlants et lumineux puis, l'an dernier, invitait les institutions d'enseignement à placer des panneaux de quatre pieds par six pieds dans ses corridors et tunnels. L'Université de Montréal accepta l'offre.

«Nous avons ouvert un nouveau champ», dit Carl Grenier. Auparavant, les portes des universités étaient fermées. Il ajoute que les compressions dans les universités ont sûrement contribué à l'ouverture des institutions à la publicité.

Et cela, aucune direction ne le nie. Encore que les quelques dizaines de milliers de dollars que les établissements tirent des annonceurs n'épongent aucun déficit, on s'en doute. L'Université de Montréal verse les revenus publicitaires dans son fonds consolidé, l'UQAM (qui n'a pas autorisé, du moins pour l'instant, les grands panneaux et se limite aux affiches dans les toilettes) utilise les quelque 30 000 \$ qu'elle retire pour créer des bourses étudiantes. À l'Université Laval, les 75 000 \$ que rapportera la publicité commerciale cette année seront investis dans la publicité pour faire la promotion de l'université.

Dans un article du journal étudiant de l'Université Laval publié cet automne, le directeur des communications de l'institution, Michel Héroux, expliquait qu'«en ces années de vaches maigres ces recettes sont indispensables».

Mais pour plusieurs, dont le directeur du département d'histoire de l'Université de Montréal, les avantages pécuniaires que l'Université de Montréal retire de cette ouverture ne compensent pas les inconvénients que la communauté universitaire supporte en voyant ses espaces collectifs devenir des invitations à la consommation.

«Une université qui se respecte, croit M. Morin, doit entretenir sa fonction critique face aux modes, aux usages, aux pratiques. Que devenons-nous si nous cédon à la facilité?», demande-t-il.